

Groupement d'Intérêt Public Agence Française de l'Adoption

RAPPORT GÉNÉRAL 2014

2014 : une adaptation de l'AFA avec un accompagnement renforcé des candidats pour les aider à réfléchir à la solidité de leur projet



Ce rapport d'activité est celui de l'année 2014, alors qu'Isabelle Vasseur présidait l'AFA. Son mandat est venu à expiration et c'est à moi que revient aujourd'hui l'honneur de présider cette institution qui nécessairement connaîtra des évolutions substantielles en 2015.

L'enfance a été de tous temps pour moi une préoccupation majeure. Depuis mes études qui m'avaient permis d'aborder la psychologie de l'enfant, je n'ai cessé d'être intéressée par la recherche des moyens susceptibles d'apporter à un enfant les conditions d'un développement affectif et psychologique harmonieux et la satisfaction de son besoin d'être aimé et protégé.

L'adoption me semble une réponse évidente pour la constitution du lien d'attachement, si essentiel à tout enfant. Cette filiation, je l'ai rencontrée à différents moments de ma carrière. D'abord, lorsque jeune inspectrice des affaires sanitaires et sociales, j'ai été chargée de gérer le service de l'enfance des Yvelines; puis, lors de ma mobilité d'administrateur civil, lorsque j'étais directrice de la solidarité au conseil général de l'Yonne; ensuite, lorsque j'ai été nommée sous-directrice des âges de la vie au ministère des affaires sociales; enfin, lors de missions assurées en qualité d'inspectrice générale à l'inspection générale des affaires sociales.

J'ai pu constater l'énergie nécessaire aux candidats à l'adoption pour mener à bien leur projet. Mais l'adoption suppose l'abandon préalable d'un enfant et la trace parfois indélébile que celui-ci laisse dans son psychisme. L'adoption, c'est une acceptation de l'enfant tel qu'il est, avec ses propres besoins. Elle nécessite un accompagnement spécifique et, si j'ai accepté la présidence de l'AFA, c'est parce que je suis convaincue que l'agence, opérateur public de l'adoption internationale, assure cet accompagnement de qualité.

L'adoption internationale a profondément évolué ces dix dernières années car moins d'enfants sont à proposer, l'adoption dans les pays d'où ils sont originaires étant privilégiée. Les enfants présentés sont des enfants déjà très âgés ou bien qui souffrent de problèmes de santé ou de handicap et parfois cumulent les deux caractéristiques. Les chiffres sont là : entre 2013 et 2014, c'est une nouvelle baisse du nombre d'enfants adoptés que l'on constate en France avec seulement 1069 adoptions internationales, soit une baisse de 21%. La part de l'AFA dans ces adoptions reste de 22,36%. L'AFA est parvenue, en effet, en 2014 à mieux résister à ce phénomène de baisse globale. Mais le changement de profil des enfants a nécessité une adaptation de l'agence avec un accompagnement renforcé des candidats pour les aider à réfléchir à la solidité de leur projet et éventuellement les amener à le redéfinir, puis les accompagner dans l'attente d'un enfant et assurer un suivi après l'adoption, puisque la plupart des pays deviennent particulièrement exigeants sur la qualité et la durée de ce suivi.

La force de l'AFA réside dans la mise en place de cet accompagnement médical et psychologique des familles, que ce soit au moyen de formations collectives en direction des adoptants « formations parcours », « formation pays » ou au moyen d'un accompagnement individuel des familles.

Je suis convaincue que l'AFA saura continuer à s'adapter à l'évolution des besoins des enfants et des familles dans un environnement économique difficile avec des moyens financiers contraints. Qu'il me soit permis de remercier la directrice de l'agence et l'ensemble du personnel pour le sérieux et la qualité du travail accompli.

Joëlle VOISIN

Présidente du Conseil d'administration de l'AFA

SOMMAIRE

Editorial de Joëlle VOISIN , Présidente du Conseil d'administration de l'A.F.A				
1ère partie : RAPPORT DES SERVICES				
I- SITUATION INTERNATIONALE				
A)- CONTEXTE GÉNÉRAL 2014	page 5			
B)- SITUATION PAR PAYS	page 8			
1- Le continent européen	page 8			
FOCUS RUSSIE : LES CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE 2014	page 10			
2- Le continent africain	page 11			
FOCUS : LA RECHERCHE DE NOUVEAUX PARTENARIAT EN AFRIQUE	page 13			
3- Le continent asiatique	page 14			
FOCUS : LA CHINE, UN PARTENAIRE PRIVILEGIE POUR LES ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES				
4- Le continent américain	page 16			
FOCUS : L'AFA RENFORCE SON PARTENARIAT EN HATTI	page 18			
II- L'ACTIVITÉ DU SERVICE INTERNATIONAL				
A)- LE PERSONNEL DU SERVICE	page 19			
1- Situation du personnel à l'étranger	page 19			
2. Situation du personnel au siège	page 19			
B)- L'ACTIVITÉ DU SERVICE INTERNATIONAL	page 20			
1- L'accompagnement des candidats	page 20			
2- Le renforcement et le développement de l'implantation de l'Agence	page 22			
FOCUS : 5 PAYS PARTENAIRES PRÉSENTS LORS DU SÉMINAIRE D'AUTOMNE DE L'AFA	page 23			
III- L'ACTIVITÉ DU SERVICE INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT				
A)- L'INFORMATION ET LE CONSEIL	page 24			
1- L'équipe du Pôle Information et Conseil	page 24			
2- La formation continue des membres du PIC	page 24			
3- Les spécificités de l'activité du PIC en 2014.	page 24			
FOCUS - UNE ACTION PRIORITAIRE RÉALISEE EN 2014	page 28			
B)- L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL ET PSYCHOLOGIQUE DES FAMILLES	page 29			
1- L'équipe du pôle santé	page 29			
2- L'accompagnement des familles	page 29			
3- L'accompagnement des familles — projet enfant à besoins spécifiques	page 29 page 32			
	page 32			
C)- UNE ANIMATION DYNAMIQUE DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL	page 33			
1- L'information et la formation continue des professionnels	page 33			
2- L'Espace Pro : une base ressource en constante évolution	page 35			
	page 30			
C)- UNE RÉFLEXION CONTINUE ET PARTENARIALE POUR AMÉLIORER				
L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITÉ ADOPTIVE	page 38			
1- Formations internes et « Matinales »	page 38			
2- Interventions publiques	page 38			
IV- LA COMMUNICATION DE L'AFA	page 40			

page 40

2ème partie : RAPPORT 2014 ORDONNATEUR

I)- EXECUTION DU BUDGET : RECETTES	page 46
A)- LA SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC	page 47
B)- LA VALORISATION DE L'ACTION DES DEPARTEMENTS	page 47
C)- LES RECETTES RELATIVES A L'INTERMÉDIATION FINANCIERE	page 47
D)- LES PRODUITS CPAM	page 47
E)- LES PRODUITS FINANCIERS	page 47
F)- REPRISE SUR PROVISION	page 47
II)- EXÉCUTION DU BUDGET : DÉPENSES	page 48
A)- DÉPENSES	page 48
B)- SECTION FONCTIONNEMENT HORS CHARGES DE PERSONNEL	page 49
C)- SECTION CHARGES DE PERSONNEL	page 50
D)- LES SECTIONS D'INVESTISSEMENT	page 51
III)- COMPTABILITÉ ANALYTIQUE	page 51
A)- LES AXES CONTINENTAUX	page 52
B)- AXE RELATIF A L'INFORMATION DES CANDIDATS	page 53
C)- AXE DIRECTIONNEL/TECHNIQUE	page 53
D)- AXE RELATIF AUX CONSOMMATIONS LOGISTIQUES DU GIP	page 54
Conclusion:	
par Béatrice BIONDI, Directrice générale	page 57
ANNEXES: Cahier statistiques (incluant le questionnaire de satisfaction)	nage 58

1ère partie : RAPPORT DES SERVICES

I. LA SITUATION INTERNATIONALE

A) - CONTEXTE GÉNÉRAL 2014

Le nombre d'adoptions internationales réalisées en France s'établit en 2014 à 1069, soit une nouvelle baisse (21%) par rapport à 2013.

Une part majoritaire (57%) des adoptions a été réalisée dans les pays appliquant la Convention de La Haye (CLH), évolution tout à fait significative par rapport à 2013 (seulement 40%).

Dans ce résultat, on observe que la part relative de l'Agence Française de l'Adoption (AFA) s'élève à 22,36%, ce qui représente son plus haut niveau depuis son ouverture en 2006. La part des 32 OAA reste stable (47%) quand celle des adoptions individuelles diminue (30,87%).

En valeur réelle, l'AFA a connu une baisse du nombre d'adoptions réalisées par son intermédiaire (faible par rapport à 2013 : - 6,64%), tandis que les OAA ont enregistré une forte chute (-21,51%) et que les adoptions individuelles ont reculé (- 26,67%).

• Les grandes tendances par continent toutes voies d'adoption confondues

Le continent africain reste la première zone d'origine des enfants adoptés. Cependant, si le continent africain représentait près de la moitié des adoptions internationales françaises en 2013, il n'en représente plus qu'un tiers en 2014. Cette diminution s'explique principalement par l'arrêt des adoptions en République Démocratique du Congo et en Guinée, et par une très nette diminution de celles-ci en République de Centrafrique et en Ethiopie.

Le continent asiatique (Vietnam, Chine et Thaïlande notamment) se positionne désormais en seconde position. Il s'agit de la seule zone géographique en augmentation en 2014. La volonté des autorités vietnamiennes de confier davantage d'enfants à besoins spécifiques en 2014 explique cette augmentation.

La proportion des adoptions en Europe (Russie et Bulgarie principalement) a chuté en 2014 : très fort ralentissement des adoptions en Russie, qui n'est désormais plus le premier pays d'origine des enfants adoptés en France, baisse enregistrée en Bulgarie.

L'Amérique et les Caraïbes se placent à nouveau en dernière position en 2014. La reprise des adoptions à un rythme plus lent que prévu en Haïti et surtout l'écroulement des adoptions en Colombie expliquent la faiblesse de la proportion représentée par ce continent.

• Les plus fortes baisses, toutes voies d'adoption confondues

Hormis l'arrêt des adoptions en Guinée et en République Démocratique du Congo, les plus fortes diminutions ont été observées : en Ethiopie (-63%), en Russie (-34,5%), en République Centrafricaine (-41%) et en Colombie (-33%).

Ces quatre pays représentent une diminution du volume total des adoptions de plus de 210 adoptions (¾ de la baisse constatée entre 2013 et 2014).

• Les plus fortes hausses, toutes voies d'adoption confondues

En 2014, les adoptions au Vietnam ont très nettement progressé (+45%). La finalisation de 36 projets d'adoptions suspendus au Mali depuis plusieurs années a été portée au bénéfice de l'AFA, seul opérateur dans ce pays. Le Bénin est un nouveau pays d'origine, au même niveau que le Congo ou le Burkina Faso, avec une vingtaine d'adoptions enregistrées en 2014.

• Les faits objectifs pour l'AFA

Au cours de l'année 2014, l'AFA a permis la réalisation de 239 adoptions.

Si la décroissance des adoptions internationales connue par la France depuis plusieurs années s'est aggravée en 2014, **l'AFA, en tant qu'opérateur public est parvenu à mieux résister** à ce phénomène global : -6,64% en 2014 (-16% en 2013 et -21% en 2012). Toutefois, sans le déblocage des procédures au Mali, l'AFA aurait accusé une diminution de 20%.

La part représentée par l'AFA est en légère augmentation dans les pays où elle est implantée (sauf Thaïlande et Vietnam). Les adoptions réalisées dans les pays parties à la CLH augmentent et deviennent majoritaires pour la première fois. Cette évolution très positive marque un tournant dans le contexte de l'adoption internationale en France. L'AFA accompagne 36% des adoptions dans ces pays (elle y réalise 90% de ses adoptions).

L'AFA est implantée dans 7 des 10 premiers pays d'origine des enfants et réalise ses adoptions dans 21 pays différents en 2014. Les trois pays restant sont tous des pays d'Afrique.

En 2014, l'Agence a été à nouveau fortement touchée par la diminution des adoptions en Colombie, qui représentait autrefois son premier pays d'origine.

Elle a cependant vu ses adoptions augmenter sensiblement au Togo, au Burkina Faso et dans une moindre mesure, au Vietnam, pays dans lesquels la part de l'AFA a crû de 6% (plus de 20% pour le Togo et le Burkina Faso).

Répartition des adoptions internationales réalisées en France en 2014

PAYS	TOTAL	AFA	Part AFA	Individuelles	Part Individuelles	OAA	Part OAA
AFRIQUE DU SUD	7	0	0,00%	0	0,00%	7	100,00%
ALBANIE	2	0	0,00%	0	0,00%	2	100,00%
ARMENIE	7	0	0,00%	7	100,00%	0	0,00%
BENIN	21	0	0,00%	21	100,00%	0	0,00%
BRESIL	15	0	0,00%	0	0,00%	15	100,00%
BULGARIE	46	30	65,22%	0	0,00%	16	34,78%
BURKINA - FASO	21	10	47,62%	0	0,00%	11	52,38%
BURUNDI	1	0	0,00%	0	0,00%	1	100,00%
CAMBODGE	4	0	0,00%	4	100,00%	0	0,00%
CAMEROUN	32	0	0,00%	32	100,00%	0	0,00%
CAP VERT	7	0	0,00%	7	100,00%	0	0,00%
CHILI	12	4	33,33%	0	0,00%	8	66,67%
CHINE	71	17	23,94%	0	0,00%	54	76,06%
COLOMBIE	56	38	67,86%	0	0,00%	18	32,14%
COMMORES	1	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%
CONGO	23	0	0,00%	23	100,00%	0	0,00%
COREE DU SUD	3	0	0,00%	0	0,00%	3	100,00%
COTE D'IVOIRE	45	0	0,00%	37	82,22%	8	17,78%
DJIBOUTI	11	0	0,00%	0	0,00%	11	100,00%
DOMINIQUE	3	0	0,00%	3	100,00%	0	0,00%
ETHIOPIE	52	0	0,00%	3	5,77%	49	94,23%
GABON	3	0	0,00%	3	100,00%	0	0,00%
GUINEE	4	0	0,00%	4	100,00%	0	0,00%
HAITI	23	1	4,35%	1	4,35%	21	91,30%
HONDURAS	23	0	0,00%	2	100,00%	0	0,00%
HONGRIE	3	3	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
INDE	13	0		1		12	
KAZAKHSTAN	6	0	0,00%	0	7,69% 0,00%		92,31%
KOSOVO	2	0	0,00%	2		6	100,00%
LAOS			0,00%		100,00%		0,00%
	1	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%
LETTONIE	16	16	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
LIBAN	1	0	0,00%	1	100,00%	0	0,00%
LITUANIE	2	2	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
MADAGASCAR	33	13	39,39%	0	0,00%	20	60,61%
MALI	36	36	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
Mexique	2	1	50,00%	0	0,00%	1	50,00%
NIGER	6	0	0,00%	5	83,33%	1	16,67%
NIGERIA	3	0	0,00%	0	0,00%	3	100,00%
PEROU	4	2	50,00%	0	0,00%	2	50,00%
PHILIPPINES	25	12	48,00%	0	0,00%	13	52,00%
POLOGNE	22	0	0,00%	0	0,00%	22	100,00%
Portugal	1	1	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
RDC	2	0	0,00%	0	0,00%	2	100,00%
REP. CENTRAFRICAINE	43	0	0,00%	37	86,05%	6	13,95%
REPUBLIQUE TCHEQUE	1 121	1	100,00%	0	0,00%	0	0,00%
RUSSIE		17	14,05% 0,00%	81	66,94%	23	19,01%
SENEGAL	8	0		8	100,00% 0,00%	0	0,00%
SRI - LANKA	3	1	33,33% 0,00%	0	100,00%	0	66,67%
TCHAD	57	0 11		3		46	0,00%
THAILANDE	13		19,30%		0,00%		80,70%
TOGO		10	76,92%	2	15,38%	1	7,69%
TUNISIE	22	0	0,00%	22	100,00%	0	0
TURQUIE	1	0	0,00%	1	100,00%	0	0
UKRAINE	9	0	0,00%	9	100,00%	0	0
VANUATU	9	0	0,00%	9	100,00%	0	00.030
VIETNAM	129	13	10,08%	0	0,00%	116	89,92%
TOTAL	1069	239	22,36%	330	30,87%	500	46,77%
Rappel 2013 Evolution 2014-2013	1343	256	19,06%	450	33,51%	637	47,43% -0,66%
E VOIUTION 2014-2013	-20,40%	-6,64%	3,30%	-26,67%	-2,64%	-21,51%	-0,00%

B)- SITUATION PAR PAYS POUR L'AFA

CONTINENT EUROPÉEN

70 enfants adoptés

→ 29% des adoptions réalisées via l'Agence

BULGARIE

Le nombre d'adoptions en Bulgarie est légèrement en retrait par rapport à 2013. Ce phénomène s'explique par une instabilité gouvernementale du pays depuis 2013, dont l'apogée a été atteinte à l'été 2014, lorsque le gouvernement a démissionné à la suite des manifestations populaires. Après une période d'intérim, un gouvernement a finalement été installé au mois de novembre 2014, après la tenue d'élections anticipées au mois d'octobre. Durant cette période d'intérim, le Ministère de la Justice, autorité centrale du pays en matière d'adoption, s'est principalement consacré à l'apparentement des dossiers les plus anciens, généralement pour des enfants présentant des besoins spécifiques. A ce jour, l'AFA ne dispose que d'une quinzaine d'anciens dossiers (de plus de 4 ans) et seul un d'entre eux est ouvert à l'adoption d'un enfant à besoins spécifiques. Cette situation explique le ralentissement des propositions d'enfants bulgares au cours du second semestre.

Les équipes chargées de l'adoption ont peu évolué à la suite du remaniement gouvernemental. L'AFA conserve donc d'excellentes relations avec ce pays, satisfait de l'accompagnement des familles. L'AFA a su faire assouplir sa procédure afin de permettre une mise en relation plus rapide entre les familles et les agences de médiation, sans toutefois sacrifier la qualité de son accompagnement au siège, notamment pour les projets orientés vers l'adoption d'enfants à besoins spécifiques.

L'évolution du profil des enfants proposés à l'adoption internationale avec une élévation de l'âge moyen des enfants proposés se poursuit en Bulgarie. Les enfants âgés de moins de 5 ans présentent tous désormais des problématiques de santé. La mise en place d'un questionnaire à l'attention de chaque famille adoptante en Bulgarie permet d'accompagner les familles dans la définition et l'évolution de leurs projets. Elle vise en outre à réduire le nombre de refus de propositions d'enfants. Les autorités bulgares demandent désormais que les caractéristiques principales du projet de la famille soient concordantes avec la notice d'agrément.

LETTONIE

L'année 2014 a été marquée par la levée du moratoire pris par les autorités lettones depuis près de 5 ans. Un appel à dossiers a été organisé pour permettre à 26 nouvelles familles de déposer leurs demandes en vue d'adopter des enfants de moins de 9 ans. Afin d'optimiser la préparation, une journée d'information spécifique a été organisée au siège de l'Agence à l'attention des familles retenues. La reprise de l'activité en Lettonie a été particulièrement forte : une dizaine de candidats ont reçu une proposition d'apparentement quelques mois seulement après l'envoi de leur dossier en Lettonie, alors que les délais d'attente annoncés étaient supérieurs à 2 ans. Les résultats de l'AFA en Lettonie sont donc encourageants pour l'avenir malgré la baisse du nombre d'adoptions observées en 2014.

PORTUGAL

Le nombre d'enfants adoptables au Portugal reste relativement faible et l'adoption d'enfants de moins de 10 ans en bonne santé est réservée aux ressortissants portugais. L'AFA entretient de très bonnes relations avec l'Autorité Centrale portugaise malgré le changement récent de personnel au sein du bureau en charge des adoptions. Les adoptions y demeurent toutefois assez sporadiques puisque réservées aux couples binationaux.

ALBANIE

L'AFA a reçu le 20 juin 2014 le nouveau Directeur de l'Autorité Centrale albanaise, Monsieur TERPO. A l'issue de cette réunion fructueuse qui a permis de comprendre les réformes souhaitées par le Directeur de l'autorité centrale albanaise, l'AFA a été autorisée à adresser de nouveaux dossiers en Albanie. Pour ce faire, l'Agence a mis en place deux appels à candidatures.

Les enfants proposés à l'adoption présentent très majoritairement des particularités modérées. Il n'y a pas de pathologies-types, mais les affections les plus couramment rencontrées sont la grande prématurité, l'exposition au VIH et/ou hépatite C, les maladies cardiaques (congénitales ou acquises). Tous les enfants souffrent d'un retard psychomoteur ou intellectuel avec troubles des apprentissages liés à leur vie en institution. Les familles adoptant dans ce pays sont donc préparées à ce profil d'enfants spécifiques et présentent toutes un projet adéquat.

ROUMANIE



Poursuivant son travail d'entretien des relations avec l'autorité centrale roumaine à la suite de son accréditation par le pays, la Directrice Générale s'est rendue à Bucarest les 25 et 26 septembre 2014, accompagnée de la rédactrice en charge du pays et de la psychologue afin de répondre à l'invitation des autorités à intervenir dans le cadre d'un séminaire sur la protection de l'enfance. Au cours de ce déplacement, des échanges fructueux ont eu lieu entre l'AFA et l'autorité centrale roumaine en charge de l'adoption (ANPDCA).

Cette rencontre a permis de préciser le profil des enfants : âgés d'au moins quatre ans, souvent en fratrie, issus de la communauté rom et nécessitant pratiquement toujours un suivi psychologique ou médical. Compte tenu de ce profil, les autorités roumaines insistent fortement sur la préparation des familles à la réalité de l'adoption. Afin de répondre à ce souhait et dans l'intérêt des familles, l'AFA leur a demandé de participer à des sessions de formations (organisées par l'Agence ou par leur Conseil général).

Focus - Russie : les changements significatifs de 2014

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention bilatérale, l'AFA constate une nette amélioration dans son fonctionnement : **25 enfants ont été proposés à l'adoption en 2014** (12 en 2013). L'ouverture effective des nouvelles régions (Perm et Novossibirsk) explique également ce résultat.

D'une manière générale, l'adoption internationale en Russie est en décroissance, principalement en raison des choix politiques du pays et d'un contexte diplomatique tendu. Cependant, l'AFA s'efforce de prendre le relais des adoptions individuelles. Ainsi, 17 adoptions ont été réalisées en 2014, 29 familles étaient en attente d'un apparentement et 30 étaient en cours de constitution de leur dossier. Les délais d'attente sur les listes de l'AFA se réduisent nettement et atteignent environ quinze mois pour une procédure locale d'une durée assez similaire.

L'Autorité chargée des adoptions en Russie a organisé à Moscou (septembre), un séminaire international intitulé "coopération internationale dans le domaine de l'adoption". L'objectif était de recueillir et de partager l'expérience positive de l'application des dispositions des traités bilatéraux avec la Fédération de Russie, dans le domaine de l'adoption. L'AFA y était présente (Inna BOGATENKOV y assistait, en tant que chef de représentation). Ce séminaire s'est bien déroulé : les retours sont majoritairement positifs s'agissant de l'application du texte. Toutefois, le séminaire n'a pas permis d'apporter certaines clarifications sur l'articulation entre les corpus juridiques français et russe.

Il a été noté que certaines juridictions sollicitaient régulièrement de nouvelles pièces. Cependant, la volonté d'harmoniser les pratiques dans les différentes juridictions est constatée : deux nouveaux arrêtés modifiant les modèles des documents requis au moment du dépôt de la demande d'adoption ont été pris en août 2014. Bien que favorables à l'uniformisation des pratiques des différentes juridictions, leur mise en œuvre pratique a eu pour effet de ralentir les procédures en raison de blocages ou d'interrogations de certains juges. Il sera opportun, lors des prochaines missions de l'Agence en Russie, que des rencontres entre le magistrat de l'AFA et les juges russes puissent avoir lieu, afin de rassurer ces derniers et d'obtenir des éclaircissements sur un certain nombre de questions qui demeurent sans réponse aujourd'hui.

Le déploiement de l'AFA dans la région de Moscou et de sa ville ainsi qu'en Sibérie orientale (Irkoutsk notamment) devrait permettre à l'Agence de disposer d'une implantation dans la quasi-totalité des régions dans lesquelles les adoptions individuelles françaises étaient réalisées. Cependant, l'AFA connaîtra assez rapidement des limites de gestion tant au niveau du siège qu'au niveau de sa représentation à Moscou, tant les procédures sont particulièrement lourdes à gérer. A ce jour, compte tenu de ses moyens, l'Agence se considère en capacité de gérer environ une cinquantaine de procédures chaque année. De même, son déploiement dans les différentes régions l'autorise à accompagner une quarantaine de familles par an.

A noter qu'en 2014, conformément à l'instruction réglementant les régies à l'étranger (M9R), une mission conjointe ordonnateur/agence comptable a été réalisée afin de vérifier sur place et sur pièces la tenue de la régie en Russie. La vérification par le comptable a donné lieu à un procès verbal positif. Côté ordonnateur, la mission a été l'occasion de rencontrer et revoir les contrats des prestataires sur place (Entreprise ZACON à Tioumen et IMPREKADRY à Moscou).

CONTINENT AFRICAIN

69 enfants adoptés en 2014 - 29% des adoptions réalisées via l'AFA

MALI

Un déblocage des procédures (fin 2014) a concerné l'ensemble des dossiers qui avaient été retenus dans le cadre des commissions organisées par l'autorité centrale malienne en 2009, 2010 et 2012. A la suite de diverses interventions diplomatiques et d'actions judiciaires locales intentées par les représentants des familles concernées, la DNPEF s'est engagée à transmettre rapidement une proposition à chacune des familles retenues en commission. Ce, malgré l'entrée en vigueur de l'article 540 du nouveau code de la famille malien, qui prohibe l'adoption aux ressortissants étrangers. L'AFA a donc été destinataire de plus de 50 propositions d'enfants. La gestion de ces procédures qui constitueront les dernières adoptions au Mali par des ressortissants français -sauf modification de la Loi-, a été particulièrement complexe. En effet, les années d'attente, les tensions politiques dans le pays, la crise Ebola ainsi que la période des fêtes durant lesquelles se sont débloquées ces procédures ont nécessité de coordonner l'action avec la MAI et l'Ambassade de France au Mali. Un travail de pédagogie et de communication a été réalisé auprès des familles et a permis de parvenir à la réalisation de 36 adoptions en 2014 dans un calme relatif.

MADAGASCAR

En 2014, le travail de restructuration initié l'année précédente a été poursuivi par les autorités malgaches. A l'occasion d'un colloque organisé par l'ACAM, autorité centrale Malgache, un projet de modification de la *loi relative à l'adoption n°2005-014* a été présenté. Il devrait être prochainement signé et présenté à l'Assemblée nationale. Il prévoit de nombreuses réformes sur le plan national et affectera en profondeur les procédures internationales. En effet, le projet de loi qui sera prochainement déposé prévoit (notamment) la fixation de limites d'âge concernant les familles candidates à l'adoption, la limitation des adoptions intrafamiliales au 3ème degré de parenté et la réduction de 15 jours de la période probatoire. L'autorité centrale malgache s'est ainsi nourrie d'une expérience pratique de plusieurs années qui lui a permis de proposer des mesures pragmatiques dans l'intérêt des enfants mais également des familles candidates à l'adoption.

En ce qui concerne l'AFA, si le nombre des adoptions a diminué en 2014, l'année a été marquée par une **augmentation de la part des adoptions extrafamiliales**. Ce résultat a été obtenu grâce au travail réalisé auprès des familles afin de favoriser l'adoption d'enfants à besoins spécifiques en « flux inversé ». Ainsi, cette année, trois enfants à besoins spécifiques ont pu être adoptés.

En outre, l'AFA a reçu l'autorisation d'adresser six nouveaux dossiers. Grâce au travail accompli avec la MAI en décembre 2013, la liste de demandes en attente a pu être remontée afin de ne retenir que les dossiers de familles dont le profil et le projet correspondaient aux attentes et à la réalité de l'adoption malgaches.

Une formation a pu être organisée à l'attention des familles dont le dossier a été adressé cette année en présence de la correspondante locale de l'AFA. Cette pratique a été saluée par Madame ANDRIAMAMPIANINA, coordinatrice de l'ACAM, lors de son déplacement en France, à l'occasion du séminaire organisé par l'AFA (octobre).

BURKINA FASO

Le nombre d'adoptions réalisées par l'AFA en 2014 a nettement progressé : 4 en 2013, 10 en 2014. Le comité d'apparentement qui a été mis en place en 2014 semble ainsi fonctionner très correctement.

Du 5 au 9 février 2014, une délégation de l'AFA conduite par la directrice générale s'est rendue au Burkina Faso afin de présenter l'Agence aux nouvelles autorités burkinabè en charge de l'adoption et d'entretenir des relations cordiales avec les autres acteurs de l'adoption. Cette importante mission a été l'occasion pour la délégation de l'AFA d'être reçue par le Ministre de l'Action sociale et de la Solidarité du Burkina Faso, de rencontrer les magistrats du tribunal de grande instance de Ouagadougou et Ziniare, ainsi que les avocats locaux.

A la suite de cette mission, l'AFA a reçu l'autorisation d'adresser de nouveaux dossiers au Burkina Faso en 2014. Les familles retenues dans le cadre de l'appel à candidatures ont également suivi une formation au siège de l'AFA dispensée par l'équipe de Paris et par sa correspondante locale. Cette préparation au contexte de l'adoption et à la réalité des besoins des enfants burkinabé a été très appréciée par l'Autorité centrale burkinabè et participe à véhiculer une image d'éthique et de professionnalisme de l'AFA auprès de l'ensemble de ses partenaires, notamment africains.

La participation de Mme BONKOUNGOU, directrice des Placements, des Adoptions et du Parrainage, au colloque organisé par l'AFA au mois d'octobre 2014 a permis de confirmer la qualité des relations entretenues par l'AFA avec le Burkina Faso.

Togo

Le nombre d'adoptions au Togo a nettement augmenté en 2014 passant de 1 à 10 adoptions. Ce résultat est notamment le résultat de la finalisation de 6 adoptions intrafamiliales. Cependant, la réalisation de 4 adoptions en « flux classique » permet d'espérer un fonctionnement plus fluide à l'avenir. Les relations avec les services gestionnaires des dossiers se sont améliorées notamment depuis le déplacement réalisé au début de l'année par la directrice générale et la rédactrice en charge de la coopération avec ce pays, à la suite duquel un appel à nouvelles candidatures a été réalisé. Les 10 familles retenues sur les 357 candidates ont, par ailleurs, pu bénéficier de la même formation que les familles retenues dans le cadre de l'appel à candidatures pour le Burkina Faso.

FOCUS - La recherche de nouveaux partenariats en Afrique

GUINEE

La mission réalisée en Guinée en décembre 2013 avait permis de déposer un nouveau dossier d'accréditation par l'intermédiaire de la représentante des 3 organismes qui ont collaboré aux fins de cette implantation (Lumière des enfants, Amis des enfants du Monde et AFA). Cette demande d'accréditation est encore à l'étude de la commission interministérielle créée en novembre 2013. Bien que cette commission se soit réunie à plusieurs reprises depuis le mois de janvier 2014, la décision d'accréditer les organismes n'a toujours pas été rendue. Les dernières informations obtenues par la correspondante locale (recrutée en commun avec les deux opérateurs privés) sont plutôt encourageantes : l'arrêté autorisant les opérateurs était soumis à la signature de la Ministre de la Famille et du Genre (décembre 2014). Dans l'attente de cette autorisation, la correspondante locale effectue une veille tout en poursuivant sa formation. Ainsi, elle a pu être conviée une semaine au mois de juin pour assister à une formation organisée conjointement par les 3 opérateurs (principes et procédures résultant de la CLH) et a participé également au rassemblement annuel des correspondants locaux à l'étranger.

BENIN

A la suite de la venue d'une délégation béninoise au début du mois de juin, l'AFA a confirmé son souhait d'obtenir son habilitation pour agir au Bénin. La MAI qui avait réalisé un appel à candidatures auprès des différents organismes a indiqué que l'AFA était habilitée de plein droit dans ce pays, ce dernier ayant manifesté son intention de ratifier la CLH par le vote d'une loi en février 2014, et pouvait donc solliciter son accréditation. L'AFA est donc pour le moment le seul opérateur habilité aux côtés de Vivre en Famille.

L'adoption au Bénin restée relativement confidentielle et mal connue jusqu'en 2014 (seules 8 adoptions réalisées par des Français, 2 par des Canadiens et 1 par des Américains en 2013) s'est fortement développée récemment. De nombreuses demandes ont, en effet, été recensées par la MAI, notamment à la suite de l'arrêt des adoptions au Mali, en RDC et en République de Centrafrique. L'adoption au Bénin rencontre cependant un obstacle majeur en ce qu'elle n'est permise qu'en faveur des mineurs accueillis au foyer du ou des futurs adoptants depuis au moins un an. Il existe donc une obligation, légale, de résidence particulièrement longue et souvent inadaptée aux projets des familles. Toutefois, les familles adoptantes peuvent être autorisées à effectuer cette période de convivialité d'un an en France. Une mission exploratoire de l'AFA dans ce pays, conjointement avec l'OAA accrédité pourra être utilement organisée en 2015 afin d'évaluer les conditions de réalisation des adoptions internationales.

CAMEROUN

A la suite de la rencontre avec les autorités camerounaises organisées par la MAI au mois de juillet, un échange fructueux entre magistrats de l'AFA et du Cameroun a été initié afin d'accompagner les autorités camerounaises dans l'élaboration d'une nouvelle règlementation améliorant les modalités d'accueil, de protection et de placement des enfants.

Bien que le Cameroun ait informé la MAI de sa décision de suspendre toutes les procédures d'adoption internationale en attendant la mise en place d'un dispositif procédural coordonné entre les différents ministères concernés par les questions d'adoption, l'AFA reste intéressée par une implantation à moyen terme dans ce pays.

CONTINENT ASIATIQUE

54 enfants adoptés

23% des adoptions réalisées via l'AFA

VIETNAM

L'année 2014 a été marquée par l'aboutissement d'apparentements d'enfants à besoins spécifiques : 13 adoptions ont été réalisées. Ces résultats sont très supérieurs à ceux enregistrés en 2013. Ils restent cependant très en deçà de ceux enregistrés avant 2012 (application de la CLH).

Malgré les efforts appuyés de l'Agence pour soutenir l'autorité centrale vietnamienne dans sa mise en œuvre des procédures et des pratiques conformes à l'esprit de la CLH, les résistances de l'administration locale et des opérateurs de l'adoption constituent des obstacles à la réalisation des objectifs. La survivance de pratiques antérieures auxquelles l'AFA ne souhaite pas s'associer ralentit son déploiement dans le pays. En outre, la concurrence entre opérateurs n'est pas de nature à favoriser la mise en œuvre de procédures contrôlées et centralisées. L'absence de collaboration entre l'échelon local et national est problématique pour obtenir des dossiers d'enfants fiables. Le seul moyen ouvert aux opérateurs et autorisé par l'autorité centrale vietnamienne est de se rendre dans les orphelinats afin d'identifier les enfants à besoins spécifiques et constituer les dossiers des enfants avant de proposer un apparentement au département de l'adoption vietnamien. Cette contrainte implique pour l'AFA de disposer de correspondants locaux appelés à se déplacer régulièrement sur le territoire vietnamien afin de rencontrer les directeurs d'orphelinats à plusieurs reprises.

PHILIPPINES

La qualité des relations entretenues, notamment à l'occasion de la mission réalisée en août 2013 par le directeur-adjoint, a permis d'obtenir une clarification des délais de procédure attendus, du nombre d'apparentements envisagés et de la levée du moratoire prononcé en 2011. En 2014, après 3 ans de suspension de l'envoi des dossiers, l'AFA a reçu l'autorisation d'adresser 24 nouvelles candidatures aux Philippines.

De plus, l'ICAB (Inter-Country Adoption Board) a procédé à l'apparentement de la totalité des familles dont le dossier était en attente, parfois depuis plusieurs années. La qualité des apparentements et la rigueur des procédures font des Philippines un **excellent partenaire** avec lequel la collaboration se renforce (visite de la directrice de l'autorité centrale en France, à l'occasion du séminaire organisé par l'Agence en octobre 2014).

THAÏLANDE

Le positionnement de l'AFA en Thaïlande reste en retrait comparativement à l'OAA *Orchidée Adoption* dont l'antériorité des relations qu'il a créées avec les membres de l'administration thaïlandaises et les moyens qu'il déploie sont sans commune mesure avec ceux dont dispose l'AFA dans ce pays. **Toutefois, l'Agence a réalisé 11 adoptions en 2014**. Par ailleurs, les familles sont satisfaites de leur accompagnement et des sessions de formation qui leur sont proposées. Les relations avec ce pays sont excellentes. En revanche, il est parfois difficile d'obtenir des informations précises quant à l'avancement des dossiers ou la méthodologie retenue pour apparenter les familles. Un déplacement de l'Agence en 2015 permettrait d'entretenir le partenariat avec les autorités de ce pays.

SRI LANKA

La communication avec ce pays s'est nettement améliorée en 2014. L'adoption reste toutefois limitée dans une très grande majorité des cas aux ressortissants sri-lankais résidant en France. L'AFA s'efforce d'accompagner ces familles qui attendent régularité et proximité dans les échanges car ne maîtrisant souvent que partiellement la langue française.

FOCUS La Chine, un partenaire privilégié pour les enfants à besoins spécifiques

La finalisation des adoptions initiées dans le cadre du programme « One-to-One » avec la Chine s'est achevée en 2013 avec le partenariat que l'AFA avait contracté avec l'orphelinat de Huainan depuis 2011. Afin de maintenir son investissement pour favoriser l'adoption des enfants à besoins spécifiques chinois, l'AFA a mis en œuvre un protocole de collaboration avec l'équipe de Monsieur François YU, représentant de l'AFA en Chine, visant à renforcer la réactivité de l'Agence dans l'apparentement des familles avec des enfants à besoins spécifiques.

Bien que les modalités de fonctionnement de la base de données chinoise soient particulièrement contraignantes et nécessite une grande réactivité, l'équipe de l'AFA s'est efforcée d'accompagner le maximum de familles sans sacrifier la qualité de ses conseils. Ainsi, une vingtaine d'apparentements ont été étudiés par la commission pluridisciplinaire, à plusieurs reprises avec le soutien les médecins de la MAI et des consultations Adoption (COCA). Au final, l'AFA a pu transmettre un apparentement à une quinzaine de familles dont une douzaine a pu finaliser son adoption au cours de l'année 2014.

En parallèle de ce travail, l'Agence s'est efforcée de renforcer son partenariat avec la Chine et sa directrice générale a notamment pris soin de rencontrer le nouveau Directeur du CCCWA au mois de juin 2014. Consécutivement à cette visite, l'AFA s'est vue proposer la possibilité de contracter un nouveau partenariat One-to-One avec un orphelinat de la province de Hubei.

Une mission exploratoire a ainsi été organisée en fin d'année 2014, conduite par le directeuradjoint et avec le concours du Dr Sorge, pédiatre à l'hôpital Necker de Paris, afin d'évaluer l'état de santé des enfants pris en charge dans l'établissement et de fixer les modalités pratiques de la mise en œuvre d'un nouveau programme « one to one ».

La Chine, premier partenaire historique de l'AFA, connaît une diminution régulière des adoptions depuis plusieurs années, au profit d'une meilleure prise en charge nationale des enfants. De cette situation découlent plusieurs conséquences : un allongement régulier des délais d'apparentement, une complexification du profil des enfants avec une priorité donnée à l'adoption d'enfants ayant des problèmes de santé de plus en plus sévères et enfin une volonté de disposer de familles mieux préparées. Par ailleurs, la Chine opère un contrôle plus strict du suivi post-adoption. L'AFA assure ainsi une préparation, un accompagnement et un suivi des familles renforcés, correspondant aux besoins et aux réalités des enfants adoptables.

CONTINENT AMERICAIN

46 enfants adoptés



COLOMBIE

L'ICBF a connu à nouveau un changement de Directrice Générale en 2014 en la personne de Madame Cristina PLAZAS MICHELSEN, remplaçant Monsieur Marco Aurelio ZULUAGA GIRALDO après seulement quelques mois de fonction. Cette nomination conclut une période de très forte instabilité au niveau de l'ICBF mais aussi, plus généralement, de questionnement autour de l'adoption internationale. L'ICBF, particulièrement déstabilisé au cours des derniers mois avec plus de 80% de son personnel affecté, a vu le nombre des adoptions internationales chuter lourdement, en partie au profit d'une adoption nationale croissante.

En ce qui concerne l'AFA, la chute des adoptions dans ce pays, qui reste le premier pays d'origine des enfants adoptés en 2014, s'établit à 25%. Compte tenu de cette situation, l'AFA a régulièrement organisé des journées d'information à l'attention des familles en attente d'une proposition d'enfant de Colombie afin de les sensibiliser à l'évolution du contexte et du profil des enfants. Cependant, il semble que le nombre de propositions d'enfants soit en légère progression en fin d'année puisqu'un tiers des propositions ont été reçues dans le dernier trimestre. Ainsi, l'AFA souhaite maintenir un fort niveau d'investissement dans ce pays pour lequel elle a été agréée à nouveau pour une période de 2 ans.

CHILI

Le nombre d'adoptions a considérablement augmenté en 2014, notamment grâce au travail important réalisé en « flux inversé ». Il reste toutefois très difficile d'identifier des familles présentant un projet correspondant aux profils des enfants proposés, notamment en raison de leur âge. La collaboration avec les autorités chiliennes est excellente, y compris dans le cadre de situations particulièrement difficiles (cas de maltraitance post-adoption géré en coordination avec le Département, la MAI et l'autorité centrale chilienne). Cette collaboration pourra être utilement renforcée par un déplacement à moyen terme.

PEROU

Ce pays représente en 2014 un enjeu toujours limité mais il s'agit d'un partenaire fiable avec lequel l'AFA entretient de très bonnes relations. La présence de la correspondante locale, fortement appréciée, permet d'assurer un accompagnement optimal aux familles ainsi que le souhaite l'autorité centrale péruvienne.

MEXIQUE



L'année 2014 a été marquée par l'obtention par l'AFA de son accréditation au Mexique pour une durée de 4 ans. Il s'agit de la récompense de plusieurs années d'échanges avec l'autorité centrale avec l'appui de la MAI et de l'Ambassade de France. Toutefois, le DIF (autorité centrale) a demandé à l'AFA de nommer une personne référente pour la représenter et accompagner les familles.

Après plusieurs échanges de courriers et entretiens avec M. le Consul Général, la directrice générale de l'AFA et la rédactrice en charge de ce pays se sont rendues au Mexique afin de clarifier le rôle et le statut de la personne identifiée comme référent. A l'issue de la rencontre avec le DIF, il a été convenu qu'un contrat de mandat serait suffisant dès lors que l'autorité

centrale est informée des honoraires demandés aux familles et que les sommes transitent par l'intermédiaire de l'AFA. Cette mission a été l'occasion pour la délégation de l'AFA de rencontrer le président de la chambre de la famille du tribunal de Mexico ainsi que des magistrats spécialisés dans le domaine de l'adoption. La situation du correspondant de l'AFA ayant été clarifiée en grande partie ainsi que les éléments de procédure, l'AFA a décidé de procéder à un appel à candidatures qui permettra d'accompagner 5 nouvelles familles au Mexique.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

L'AFA s'est rendue en République Dominicaine (23-26 juin 2014) pour envisager une éventuelle implantation dans ce pays partie à la CLH. Il s'agissait de rencontrer les différents acteurs de l'adoption afin d'appréhender le paysage de l'adoption internationale et d'obtenir les informations nécessaires à une demande d'autorisation d'exercice.

Il apparaît que le nombre d'adoptions envisagées dans ce pays restera limité, notamment en raison de la nécessité de séjourner dans le pays pendant une longue durée (environ 6 mois). Toutefois, la procédure d'adoption et les moyens mis en œuvre par l'institution permettent d'assurer la mise en œuvre de procédures conformes aux principes de la CLH. L'AFA développera donc en 2015 son implantation dans ce pays afin d'y accompagner des familles dont le profil et le projet correspondent à la réalité observée.

ETATS-UNIS

L'AFA a réalisé une étude approfondie en vue de s'implanter aux Etats-Unis. Il en ressort que les adoptions internationales effectuées dans ce pays concernent principalement des nouveau-nés avec une forte probabilité d'adoptions ouvertes (mise en contact d'une famille adoptante avec une famille biologique par l'intermédiaire d'une agence qui se charge de contractualiser les consentements, avant ou après la naissance de l'enfant). Seul un nombre réduit d'agences américaines étaient en mesure de proposer des enfants déclarés adoptables au sein des services sociaux et respectant le principe de subsidiarité.

Après prise de contact avec toutes les agences américaines accréditées (24 agences), une seule a manifesté un intérêt pour une collaboration avec l'AFA pour l'adoption d'enfants grands. Or, les stipulations du contrat proposé posent des questions d'ordre juridique en raison d'une incertitude sur le montant de la prestation et le degré d'intervention de l'association dans la procédure d'adoption, comportant un risque de déposséder l'Agence de son rôle d'accompagnateur officiel des familles. Par ailleurs, plusieurs OAA sont déjà en contact avec cette agence américaine, dont *Vivre en Famille* qui a obtenu son habilitation le 19 août 2014.

L'AFA s'interroge par ailleurs sur la pertinence de contracter avec l'association concernée compte du profil des enfants adoptables (enfants de plus de 9 ans ou ayant des besoins spécifiques importants) alors que d'autres pays partenaires de l'Agence proposent d'ores et déjà des enfants au profil similaire. Ainsi, l'implantation de l'AFA dans un pays à l'enjeu aussi limité, alors que plusieurs organismes privés y ont déjà manifesté leur intérêt, est fortement mise en question.

Ainsi, cette nouvelle étude conforte l'AFA dans sa position : une implantation dans ce pays ne semble pas opportune pour les raisons sus évoquées.

FOCUS - Evolutions en Haïti

La CLH est entrée en vigueur officiellement le 1er avril 2014.

Depuis cette date, l'ensemble des procédures doivent se conformer aux principes de la Convention. L'IBESR, Autorité centrale haïtienne, a notamment, pour ce faire, adopté et publié plusieurs textes visant à favoriser la mise en application de la CLH.

Une note administrative relative aux frais liés à l'adoption en Haïti a notamment été rédigée ; très attendue, elle vient clarifier et harmoniser les pratiques pour l'ensemble des opérateurs et constitue une avancée majeure dans l'encadrement des procédures. Il résulte de cette note qu'une procédure en Haïti (hors frais de constitution du dossier, de séjours et de déplacement) devrait s'élever à environ 9000 € pour l'adoption d'un enfant. Il est à noter que ce montant correspond globalement au plafond qui avait été fixé dans le cadre de la charte inter-opérateurs signée en 2010. La note impose, en outre, l'encadrement des versements et dispose que les opérateurs ont désormais la charge du versement des sommes afférentes à la procédure d'adoption.



Au mois de juin 2014, la directrice générale et la rédactrice Haïti ont effectué une mission à Port au Prince. Elles ont rencontré les différents acteurs de l'adoption et ont fait un premier bilan des divers projets de l'AFA relatifs à l'amélioration de la prise en charge des enfants dans ce pays et de son programme de formation du personnel des crèches. Ce programme dont la réalisation a été validée par l'Autorité Centrale haïtienne, a officiellement été clôturé par le directrice générale en présence de Monsieur GUILLAUME et des personnels des crèches.

La venue de Madame VILLEDROUIN et de Monsieur GUILLAUME qui ont répondu favorablement à l'invitation en France à participer au séminaire organisé par l'AFA, a été l'occasion de la tenue d'une session de travail pratique et d'échanges sur les points de procédure non-encore éclaircis. Cette rencontre a renforcé encore les liens entre l'AFA et Haïti, pays partenaire très intéressé par la question du maintien du lien avec le pays d'origine.

L'Agence est donc confiante dans la reprise mesurée et contrôlée des adoptions internationales malgré la faiblesse du nombre de propositions d'enfants en 2014. Cependant, les ajustements structurels et la pédagogie à l'égard des différents acteurs de l'adoption nécessitent un investissement important sur le long terme.

Cette réforme d'ampleur est tributaire de la volonté des personnes chargées de la mettre en œuvre mais également dépendante des moyens qui y sont consacrés.

Or, le retrait progressif de l'UNICEF, principal soutien financier de l'IBESR pendant plusieurs années, et les élections présidentielles à venir, sont autant d'éléments pouvant potentiellement ralentir le processus de reprise des adoptions.



II. L'ACTIVITÉ DU SERVICE INTERNATIONAL

A) - LE PERSONNEL DU SERVICE

1. Situation du personnel à l'étranger

a. Répartition du personnel

Au 31 décembre 2014, l'Agence disposait d'un effectif à l'étranger de 21 personnes, représentant 10.5 ETP.

b. Mouvements

L'année 2014 a été marquée par une stabilité du personnel à l'étranger, l'ensemble des contrats ayant été reconduits (bases similaires à 2013).

c. Formation

L'Agence a organisé en 2014 une séance de formation spécifique en faveur de la correspondante locale recrutée (fin 2013) en Guinée : acquisition des connaissances théoriques et pratiques des procédures d'adoptions internationales conforme aux principes de la CLH. Elle a été dispensée conjointement par les membres de l'AFA et des OAA *Vivre en Famille* et *Lumières des Enfants*.

Cette collaboration a permis à la correspondante locale d'acquérir des bases solides sur les procédures et sur la thématique de l'attachement. De plus, des directives sur les éléments financiers et administratifs lui ont été données.

Comme chaque année, l'AFA a procédé au rassemblement de ses correspondants locaux à l'étranger : 13 correspondants ont bénéficié de ce temps d'échange et de formation avec le siège et avec les correspondants départementaux dans le cadre d'un séminaire national (octobre), organisé en présence de plusieurs autorités étrangères invitées par l'AFA et la MAI.

2. Situation du personnel au siège

a. Répartition du personnel

Les pôles géographiques sont composés de 13 personnes dont un chef de service, 8 rédacteurs et 4 assistants. Si l'Agence a maintenu une gestion de qualité des procédures, elle ne pourra réduire davantage ses effectifs sans altérer la qualité de l'accompagnement des familles, mission essentielle à mettre en regard de l'évolution du profil des enfants.

Afin de s'adapter aux nouvelles exigences de nombreux pays en matière de suivi post-adoption, un poste d'assistant au pôle Amérique n'a pas été remplacé pour permettre la création d'une fonction de **coordinateur du suivi-post adoption** (effectif au 1^{er} février 2015). Sa mission consistera notamment à coordonner la gestion des rapports suivi post-adoption et de leur transmission en conformité avec les demandes des pays d'origine (notamment Russie et Chine). Il participera très activement à la sensibilisation des familles et des acteurs de l'adoption au suivi post-adoption. Il collaborera à l'amélioration des systèmes automatisés de gestion des suivis et réalisera une veille lors de signalements de situations préoccupantes.

b. Mouvements

L'année 2014 a été marquée par un fort *turn-over* au sein du pôle Asie : départ volontaire d'un des rédacteurs et non renouvellement du contrat de son binôme. Ces changements sont intervenus après une année 2013 délicate : l'ensemble des rédacteurs de ce pôle avait quitté l'Agence. Les deux agents recrutés durant l'été 2014 (dont un agent titulaire en détachement) ont fait preuve d'une intégration très satisfaisante. En revanche, cette relative instabilité est mal ressentie par les familles et les partenaires étrangers, avec lesquels les relations de confiance se nouent sur le long terme.

Le pôle Europe a connu également le départ d'une de ses assistantes, remplacée temporairement par un agent contractuel qui a pris ses fonctions rapidement en appui de la rédactrice en charge de la Bulgarie.

Enfin, le pôle Amérique a vu le départ des deux assistants, lesquels occupaient ces postes dans le cadre d'un contrat temporaire et d'un contrat aidé (CAE-CUI). L'un des postes a été pourvu à l'automne (agent titulaire, en détachement du Ministère de la Justice). Le second poste a été maintenu vacant afin de permettre l'identification d'un **coordinateur du suivi post-adoption**.

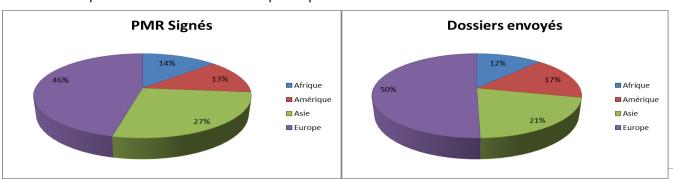
B) - L'ACTIVITÉ DU SERVICE INTERNATIONAL

L'activité du service, dirigé par Arnaud DEL MORAL, se décline dans chacun des pôles géographiques et concerne tant les agents du siège que les équipes locales de l'Agence. L'articulation entre l'action des rédacteurs du siège et celles des correspondants locaux à l'étranger est essentielle. Elle permet de travailler globalement à l'amélioration et l'optimisation de l'accompagnement des candidats tout au long de la procédure (avant, pendant et après l'adoption). De plus, les activités de veille, d'alerte et de suivi des relations avec les autorités étrangères dépendent en grande partie de l'action des correspondants locaux à l'étranger de l'Agence.

1. L'accompagnement des candidats

S'agissant de l'accompagnement des candidats, **l'AFA a enregistré 315 nouveaux projets d'adoption** (-25% par rapport à 2013). La baisse du nombre de nouveaux projets est principalement due, dans un premier temps, à l'application de la règle du dossier unique. En outre, la baisse structurelle du nombre d'adoptions, l'allongement des délais d'attente et la **modification substantielle du profil des enfants adoptables** restreignent également les possibilités d'orientation des familles dont le projet d'adoption s'avère peu ouvert.

Enfin, l'AFA ayant renforcé sa communication sur la réalité des pays auprès des familles dès avant la signature du projet de mise en relation (PMR), de nombreuses familles renoncent à leur projet après un temps de réflexion. Ainsi, sur les 389 PMR adressés aux familles, 19% d'entre elles ont finalement abandonné leur projet (notamment en Russie, en Bulgarie et en Chine). Cependant, le travail d'information et d'accompagnement des familles reste satisfaisant dans la mesure où les pôles Asie et Europe représentent la grande majorité des nouveaux projets engagés en 2014, la plupart orientés vers l'adoption d'enfants à besoins spécifiques.



Si l'année 2014 a vu le lancement de **7 appels à candidatures pour 7 pays**, le nombre de dossiers transmissibles est resté limité en raison des quotas imposés par les pays d'origine. En effet, l'Agence a reçu à la suite de ces appels à candidatures plus de 1 500 demandes. Or, tous pays confondus, l'AFA n'a pu adresser aux autorités étrangères que 83 dossiers.

En 2014, plus de 2 000 projets d'adoption ont été étudiés par le service international.

Pour les dossiers gérés, les pôles géographiques de l'Agence ont enregistré une baisse du nombre de dossiers : 4 131 en 2014 contre 4 925 en 2013 (- 16%). La proportion de dossiers en suivi post-adoption s'établit à 43% des dossiers que gèrent les pôles géographiques (50% en 2013).

Dossiers gérés hors suivi Dossiers gérés Afrique Afrique 25% 23% 25% 18% Amérique Amérique 33% 24% 25% Asie Asie Europe Europe

Répartition des dossiers par pôle géographique

La baisse du nombre de dossiers gérés par le service international ne doit pas cacher la complexification de l'accompagnement des familles. Ainsi, la durée d'accompagnement des familles a considérablement évolué, en raison de plusieurs phénomènes.

Les délais d'attente séparant l'envoi d'un dossier dans un pays d'origine de la proposition d'apparentement sont passés de 2 ans (2006) à près de 4 ans (2014). Ce délai est divisé par deux lorsque la famille envisage un projet d'adoption d'un EBS. En revanche, l'accompagnement se complexifie : intervention de nombreux professionnels, nécessaire proximité avec les familles, progression du niveau de formation.

Enfin, les périodes de suivi post-adoption concentrent l'attention de l'Agence en raison de l'élévation du niveau d'exigence des pays d'origine et des cas plus nombreux de situations préoccupantes rapportées par les Conseils généraux en raison du profil plus complexe des enfants adoptés.

La nécessité de mettre en œuvre un accompagnement personnalisé est donc devenue d'autant plus capitale que la proportion des adoptions d'enfants présentant des problèmes de santé, en fratries ou âgés de plus de 6 ans (enfants à besoins spécifiques) est désormais majoritaire :

57% des adoptions réalisées concernent l'adoption d'enfants à besoins spécifiques.

Cette proportion d'enfants à besoins spécifiques est en baisse en 2014 : ceci s'explique principalement par la finalisation d'adoptions au Mali (enfants jeunes et en bonne santé). Sans le déblocage de ces procédures, la proportion d'EBS adoptés aurait été similaire à 2013 (67%).

Enfin, recherchant la meilleure adéquation entre les projets des candidats et la réalité constatée dans les différents pays d'origine, l'AFA et la MAI ont conjointement établi une liste de critères, tenant compte des communications officielles du pays et des adoptions précédemment réalisées.

Il s'agit de ne pas encourager les projets manifestement dépourvus de chance d'aboutir et de prioriser les familles dont le projet est considéré comme prioritaire par les pays d'origine, ainsi que le recommandent les différents rapports réalisés sur l'Agence.

2. Le renforcement et le développement de l'implantation de l'Agence

Le renforcement et le développement de l'implantation de l'Agence se déclinent en deux types d'activité : l'une permanente, l'autre lors de missions ponctuelles à l'étranger :

- Une activité de renforcement et de développement de l'implantation: elle a concerné en premier lieu la Russie mais également le Mexique, la République Dominicaine, la Roumanie et la Guinée. S'agissant de ces nouvelles implantations, le très important travail engagé par les membres du service international nécessite du temps: plusieurs mois voire années permettent d'en mesurer les effets sur les adoptions réalisées. En effet, hormis le travail préparatoire nécessaire à toute implantation (analyse des statistiques, veille juridique, lecture de rapports, missions exploratoires...), la décision d'accréditer l'Agence peut prendre plusieurs années. Il est parfois nécessaire de gagner la confiance des autorités et parfois de les accompagner dans la transition de leurs pratiques vers un régime compatible avec les principes de la CLH. Enfin, les procédures d'adoptions nécessitent en elles-mêmes plusieurs années avant d'aboutir à une décision définitive.
- **Huit missions ont été effectuées dans neuf pays** : Togo et Burkina Faso, Colombie, République Dominicaine et Haïti, Chine (2), Roumanie, Mexique, Madagascar.

FOCUS Cinq pays partenaires présents lors du séminaire d'automne de l'AFA

L'Agence s'est attachée à limiter ses missions à l'étranger afin de pouvoir ouvrir son séminaire annuel, regroupant correspondants départementaux et correspondants locaux à l'étranger, à cinq autorités étrangères : Burkina Faso, Haïti, Madagascar, Philippines et Vietnam. Ce séminaire de travail a été rendu possible grâce au concours de la MAI.

Cette manifestation avait pour objet de permettre les échanges et l'approfondissement de la réflexion sur une question majeure : le lien de l'enfant adopté avec son pays d'origine. Les autorités étrangères mises à l'honneur ont pu se livrer à un travail fort intéressant de réflexion sur leurs visions respectives et d'échanges de pratiques avec les professionnels de l'adoption (MAI, AFA, départements, associations et personnalités qualifiées).

Certains pays d'origine présentent des attentes fortes en matière de conservation du lien ; ils incitent souvent les parents adoptifs à transmettre à l'enfant sa culture d'origine ; certains mettent même en place des actions concrètes pour favoriser le maintien du lien (manifestations festives, programmes de « retour aux sources », etc.). Par ailleurs, nombre de pays partenaires réfléchissent à l'accompagnement de l'adopté dans la recherche de la famille de naissance lorsque le besoin est exprimé.

A l'issue de la journée d'ouverture du séminaire, pendant laquelle les représentants des autorités centrales ont activement participé, plusieurs réunions ont été organisées conjointement entre la MAI et l'Agence. Elles ont été propices à l'entretien de relations cordiales avec les autorités étrangères qui ont beaucoup apprécié cet évènement.

III. L'ACTIVITÉ DU SERVICE INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

A)- L'INFORMATION ET LE CONSEIL

1. L'équipe du Pôle Information et Conseil (PIC)

L'année 2014 a encore été marquée par des mouvements au sein de ce pôle : congés maternité pour deux conseillers, démission d'un conseiller à la fin de l'été (remplacé en novembre 2014). **Dorénavant, le PIC comptabilise quatre conseillers dont une coordinatrice et une assistante, lui permettant de mener à bien son activité.**

2. La formation continue des membres du PIC

Les conseillers du PIC suivent une formation continue permanente, comportant une rencontre hebdomadaire avec les rédacteurs-pays du service international. L'objectif de ces « points-pays » est de permettre une mise à jour des informations afin de transmettre des informations actualisées aux adoptants, notamment au sujet de la réalité de l'adoption internationale.

La formation des conseillers du PIC est complétée par une réunion de service hebdomadaire, portant tant sur les sujets d'actualité internationale que sur des questions organisationnelles.

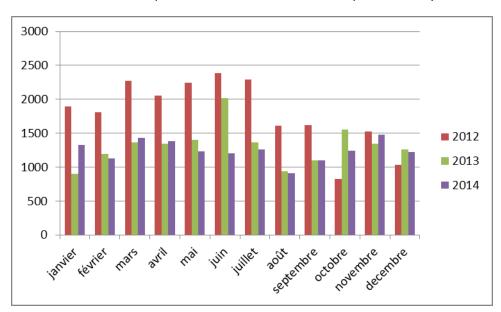
3. Les spécificités de l'activité du PIC en 2014

Le PIC a pour principale mission d'informer et de conseiller les candidats à l'adoption qui s'adressent à l'Agence : information sur les procédures en vigueur dans les pays, conseil sur la mise en œuvre des projets, aide à l'orientation des demandes des familles. Les conseillers répondent aux demandes des candidats lors d'entretiens personnalisés d'orientation à partir de la plateforme téléphonique, au siège et par courrier. Ils sont également chargés de la gestion des listes de demandes en attente pour le Vietnam, la Russie, le Cambodge et Madagascar, du traitement des requêtes des candidats et celles provenant d'élus, ainsi que de la gestion de l'Espace Personnel des candidats à l'adoption, disponible à partir du site internet.

En 2014, le bilan de l'intervention du PIC se caractérise par :

- ➤ Une meilleure répartition des appels aux services compétents. Grâce à la formation continue des conseillers, on dénombre :
 - **14 933 appels reçus dont 11 692** traités intégralement et de manière autonome par le PIC (soit 78,3% des appels) ;
 - des transferts d'appels (21,7%) vers les rédacteurs, le pôle santé, la chargée de communication ou le service financier administratif et logistique.
 - **49 appels entrants décrochés par jour** (63 appels par jour en 2013).
- > Un nombre d'appels reçus par le PIC en diminution mais un temps d'écoute accru : (régulièrement au-delà de 20 minutes), principalement en raison de la complexification du contexte de l'adoption internationale.
- > Une évolution de la nature des appels : les candidats sont souvent contraints de s'adapter à une réalité qu'ils ne supposaient pas au début de leurs démarches. Il s'agit très fréquemment pour eux de redéfinir leur projet initial, ce qui nécessite un niveau de conseil et d'accompagnement accrus.
- La gestion de situations émotionnellement délicates requérant une empathie et une écoute toutes particulières. En effet, avec l'évolution du contexte général de l'adoption internationale, on note une plus grande impatience de la part des candidats. L'émotion, la colère, le désespoir, le dépit trouvent ainsi une voie d'expression. Les candidats sollicitent des

conseils, veulent croire en leur chance de voir leur projet aboutir. Mais l'allongement des procédures, l'attente incertaine, l'évolution des critères des pays sont autant d'éléments qui inquiètent et qui souvent déstabilisent les candidats.



Evolution comparative du volume mensuel (2012-2014).

Le développement de l'aide à l'orientation des projets d'adoption, enjeu principal des échanges avec les familles

Au niveau de l'orientation des familles, la tendance 2013 s'est confirmée en 2014 : durant des entretiens plus longs (souvent supérieurs à une heure), les conseillers du PIC doivent concilier au mieux les attentes des adoptants et les exigences définies par les pays d'origine, tout en tenant compte de la réalité des profils des enfants proposés à l'adoption internationale.

A l'issue de ces entretiens, les candidats sont d'ailleurs souvent amenés à réorienter ou à repenser leurs projets respectifs, avec l'aide des agents des Conseils généraux. Ces entretiens avec les conseillers du PIC représentent :

- 1 980 entretiens téléphoniques d'aide à l'orientation, soit 165 entretiens mensuels en moyenne ;
- 152 entretiens au siège de l'Agence, soit 13 entretiens mensuels en moyenne.

> Une rationalisation dans la gestion des listes d'attente

- La liste Russie

Suite à une décision du Conseil d'Administration (2013), la liste de demandes en attente pour la Russie reste très active en 2014 et nécessite une gestion précise par le PIC. En effet, cette liste reste ouverte dans la mesure où les régions russes sollicitent les dossiers en nombre réduit mais assez fréquemment. Elle permet de respecter l'ordre chronologique des demandes tout en répondant aux attentes très spécifiques de chaque région russe.

Le PIC est chargé du suivi des demandes d'adoption en Russie dès la réception du prédossier jusqu'à sa sortie de la liste de demandes en attente. Une des missions du conseiller consiste à instruire les pré-dossiers, afin de les évaluer et de vérifier que le projet des candidats correspond aux critères du pays, notamment en matière salariale, médicale mais aussi au niveau du profil des enfants. En lien avec la rédactrice référente, le pôle se réserve la possibilité de refuser toute demande qui ne serait pas conforme aux exigences du pays. En cas de suite favorable, un conseiller enregistre le dossier de la famille sur la liste de demandes en attente en la tenant informée de son acceptation par courrier, puis il maintient le dossier à jour (actualisation, renouvellement, changement de situation) jusqu'à sa transmission au rédacteur. Une fois le dossier en haut de liste, il est sorti de la liste de demandes en attente et transmis au rédacteur pour une nouvelle étude.

- Les autres listes d'attente

Le PIC continue à assurer la gestion des trois autres listes d'attente. Ceci génère une activité multiple de la part des conseillers : inscriptions, désistements, mises à jour en fonction des finalisations des projets des familles dans d'autres pays, transmission des pré-dossiers aux rédacteurs-pays, actualisation des courriers-type, réorientation des candidats (quand cela est possible), aide au renoncement, apports de compléments au dossier (changement de situation familiale et/ou du projet des candidats), informations sur la gestion des dossiers en cours dans le pays, demandes techniques concernant l'accès à l'Espace adoptants, identification des projets d'accueil d'EBS.

Au 31 décembre 2014, le PIC a exercé le suivi de 1 531 candidatures (2 047 à fin 2013) inscrites en liste de demandes en attente :

- √ 1 042 pour le Vietnam
- √ 128 pour le Cambodge
- √ 218 pour la Russie
- √ 143 pour Madagascar
- > La confirmation de la baisse du volume des informations délivrées par courrier, au profit du développement des interactions par mail et via l'Espace ADOPTANT.

Le PIC traite l'ensemble des candidatures relatives aux listes de demandes en attente, ainsi que celles qui ne peuvent être transmises directement aux rédacteurs des pôles géographiques (demandes non orientées, tournées vers des pays non partenaires de l'AFA, vers des pays ayant des quotas de prise en charge atteints).

Parallèlement, le PIC a traité un total de 892 courriers en 2014 (1 151 courriers en 2013), soit une moyenne de 75 courriers par mois.

Cette baisse du nombre de courriers doit être cependant nuancée car, dans un souci de meilleur accompagnement des familles, le PIC les encourage désormais à communiquer par mail.

Le délai moyen de réponse du service a été inférieur à 5 jours en 2014.

Un accès sur internet disponible pour les candidats à l'adoption intitulé ESPACE ADOPTANT dont l'objectif est de constituer un lieu d'échanges privilégiés avec l'AFA.

Grâce à cet *Espace adoptant*, **les familles adoptantes disposent d'une vision de l'évolution de leur dossier en temps réel.** Elles peuvent aussi communiquer à l'AFA des informations concernant l'évolution de leur situation personnelle ou de leur projet.

En 2014, le PIC a traité en moyenne **106 saisines par mois** via l'*Espace adoptant*. Ce chiffre est inférieur à 2013 (205 traitements par mois) ce qui s'explique par le non déploiement de la confirmation annuelle des projets en 2014, à titre exceptionnel.

Le nombre de connexions à l'Espace adoptant reste néanmoins très élevé : **en moyenne 2 770 connexions mensuelles.**

La mise en place d'un tutorat de prise de poste des correspondants départementaux, qui permet le renforcement de la collaboration entre conseillers du PIC et correspondants départementaux de l'Agence, au bénéfice des familles.

Avec la création d'un service dédié à l'information et à l'accompagnement des familles, une dynamique de collaboration entre les conseillers du PIC et les correspondants départementaux de l'Agence a été développée.

Au-delà de la poursuite du soutien prodigué aux nouveaux correspondants par les conseillers du PIC au moment de leur prise de poste initiée en 2013, le PIC structure depuis fin 2014 un système de tutorat, sur la base du volontariat, proposé lors de sa prise de fonction à chaque nouveau correspondant départemental.

4. Quelques temps forts de l'année 2014 pour le PIC

Le PIC a été confronté en 2014 à plusieurs faits marquants, qui ont concentré d'importants volumes d'appels et particulièrement mobilisé les professionnels de la plate-forme :

- Des changements de critères requis pour déposer un dossier de demande d'adoption dans plusieurs pays : (Haïti, Bulgarie, Chine...) générant un très grand flux d'appels ;
- > De nombreux appels à candidatures (cf. service international);
- Avec l'arrêt brutal de plus de 130 projets d'adoption (en cours ou en liste d'attente à l'AFA) consécutif à la promulgation de la loi russe du 8 juillet 2013 (interdisant l'adoption pour les couples homosexuels et les célibataires issus des pays ayant légalisé les unions entre personnes de même sexe), un important travail de réorientation des candidats concernés a été poursuivi en 2014 par les conseillers du PIC.

FOCUS - Une action prioritaire réalisée en 2014

Une prise de contact personnalisée avec chacun des candidats disposant d'un dossier enregistré en liste de demandes en attente (2 000 dossiers)

Pour faire suite à la décision du Conseil d'Administration de l'AFA (octobre 2013) de n'inscrire en liste d'attente que les projets correspondants aux enfants en attente de familles dans les quatre pays concernés, les conseillers du PIC ont procédé à une nouvelle étude de chacun des dossiers enregistrés sur ces listes. Cette révision générale des listes de demandes en attente participe d'une double préoccupation : vérifier la faisabilité des projets des familles et tenir compte de l'évolution de la réalité de l'adoption internationale. Le pôle a donc effectué des échanges suivis et personnalisés avec les candidats concernés afin de favoriser une véritable prise de conscience des profils d'enfants confiés par les pays partenaires de l'Agence. Des messages personnalisés ont ainsi été adressés aux familles afin de leur préciser si leur projet avait de réelles chances d'aboutissement dans un délai raisonnable.

Cette action a suscité de nombreuses demandes d'accompagnement des familles (par téléphone ou lors d'un rendez-vous au siège de l'Agence). Les candidats à l'adoption prennent plus pleinement conscience d'une réalité qu'ils ne supposaient pas au début de leurs démarches, ce qui les conduit de plus en plus souvent à redéfinir leur projet initial.

Cette communication très ciblée, associée à un suivi plus personnalisé, explique la baisse importante (25,2%) du nombre de dossiers enregistrés sur les listes d'attente.

B). L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL ET PSYCHOLOGIQUE DES FAMILLES

1. L'équipe du pôle santé

Le pôle santé est composé d'une psychologue clinicienne (temps plein) et d'un médecin spécialiste en santé publique (80%). En 2014, ce poste médical est resté vacant pendant plus de 4 mois à la suite du départ du précédent médecin (contractuel). Le pôle santé intervient auprès des familles lors d'entretiens individuels ou lors de réunions « d'information-formation », pour assurer un accompagnement psychologique et délivrer des conseils médicaux aux parents dans leur parentalité adoptive. Cette activité se décline tout au long du projet d'adoption, durant la période d'attente, à l'occasion de la délimitation du projet, au moment de la transmission de la proposition d'enfant et lors de la rencontre dans le pays d'origine.

Créée en 2009, la procédure dédiée aux projets d'adoptions d'enfants présentant des besoins spécifiques renforce l'efficacité des actions d'accompagnement et de préparation des candidats. Placée sous la responsabilité de la psychologue, cette procédure consiste en un accompagnement proposé aux candidats ouverts à l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques. Le but est de leur permettre de poser clairement les limites de leur projet, avant que l'AFA ne l'adresse à un pays déterminé. C'est parmi ces familles que l'AFA recherche des candidats pour les enfants proposés en flux inversé par les pays d'origine.

Enfin, le pôle santé entretient des liens réguliers avec les consultations pédiatriques et pédopsychiatriques d'adoption, les associations de familles adoptives, les Conseils généraux, la MAI et la DGCS, afin d'améliorer la coordination des acteurs de l'adoption, de faciliter l'accès des adoptants aux ressources spécialisées -notamment médicales et psychologiques-et participer aux réflexions en cours. L'objectif est de renforcer l'accompagnement à la parentalité adoptive afin de répondre à l'évolution des besoins des enfants proposés à l'adoption internationale.

2. L'accompagnement des familles

a. L'accompagnement en groupe

Le pôle santé intervient lors des formations conduites à l'Agence en direction des adoptants.

Formation « parcours »

Pour améliorer l'accompagnement des familles, l'Agence a initié un **parcours de formation des adoptants**, composé de 4 modules d'une demi-journée. Au premier semestre 2014, le pôle santé a participé activement au groupe de travail chargé de concevoir les programmes et supports d'intervention. Il intervient dans tous les modules et anime les modules 2 et 3.

Formation « pays d'origine »

Plusieurs pays d'origine demandent aux adoptants de suivre une formation spécifique de préparation à l'accueil d'un enfant. Le pôle santé y est impliqué : présentation des particularités de santé propres au pays, description du dossier médical, conseils médicaux, accompagnement psychologique, conseils divers (pays concernés en 2014 : Chine, Russie, Thaïlande, Philippines, Lettonie, Colombie, Burkina-Faso, Togo, Madagascar et Haïti).

En 2014, le pôle santé a contribué à l'animation de 36 formations PAYS.

b. L'accompagnement individuel

Les adoptants peuvent à tout instant solliciter le pôle santé pour un accompagnement individuel.

La gestion de l'attente

Ces entretiens permettent de faire le point sur le projet des adoptants et de les accompagner dans la durée, vers l'aboutissement ou le renoncement de leur démarche.

Analyse des dossiers des enfants

Les dossiers des enfants proposés par les pays d'origine en vue d'apparentement sont transmis au pôle santé pour examen : **210 dossiers d'enfants analysés en 2014.**

Entretiens-conseils des familles

Les adoptants sont invités à prendre contact avec le pôle santé pour procéder à une lecture accompagnée du dossier, en vue de solliciter d'éventuels compléments d'informations auprès du pays d'origine, de les orienter vers des professionnels spécialisés, en fonction des éléments du dossier. L'accompagnement personnalisé des familles se fait par téléphone, au siège de l'Agence ou par courriel et *Skype* lorsque les familles vont rencontrer l'enfant dans le pays d'origine.

- **Téléphoniques**: Les familles ont la possibilité de prendre un rendez-vous avec le pôle santé, quand elles le souhaitent, à propos de leur projet ou pour poser des questions sur une proposition reçue.
- A l'Agence : Les familles peuvent prendre rendez-vous auprès du pôle santé pour une rencontre à l'Agence.
- Sur place dans le pays d'origine: Dans certains pays (exemple: Russie), les familles manquent de données sur l'état de santé de l'enfant avant d'aller le rencontrer. Sur place, les familles disposent d'une courte semaine pour faire connaissance avec l'enfant et accepter (ou non) la proposition qui leur est faite. Il s'agit donc de les aider à décrypter les informations concernant la santé et la vie de l'enfant. Ces informations pourront être recueillies sur place lors d'un entretien avec le médecin chef de la structure qui accueille l'enfant. Il s'agit également de les accompagner dans ces moments forts émotionnellement. Le pôle santé se tient donc à leur disposition pour les accompagner, les aider dans leur lecture des données recueillies, leur indiquer d'éventuels compléments d'information à solliciter auprès du pays d'origine et de les orienter vers des professionnels spécialisés.

En 2014, le pôle Santé a permis l'accompagnement personnalisé de 434 familles.

3. L'accompagnement des familles en vue de l'adoption d'un enfant à besoins spécifiques

L'adoption d'enfants à besoins spécifiques et l'accompagnement personnalisé qu'il requiert auprès des candidats constituent une préoccupation de l'Agence. En 2014, **l'âge des enfants adoptés à l'international progresse pour les plus de 6 ans**. En revanche, les problématiques de santé et les difficultés psychiques régressent légèrement. On a dénombré 49 enfants présentant un problème de santé et 19 rencontrant une difficulté psychique signalée, soit 28,5% des 239 adoptions réalisées via l'Agence.

Enfants à besoins spécifiques	% du total de l'année 2014	% du total de l'année 2013
Présentant un problème de santé ou psychique signalé	28,5%	30,8%
Ayant + de 5 ans	38,9%	47,2%
Ayant + de 6 ans	48,4%	38,6%
Adoptés en fratrie de 2	11,7%	24,2%
Adoptés en fratrie de 3	8,8%	2,3%

Depuis 2009, une démarche a été mise en place par l'Agence pour accompagner les familles :

- celles qui disposent d'un agrément pour l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques ;
- celles qui souhaitent entamer une réflexion avec l'équipe du pôle santé autour d'un éventuel accueil d'un enfant à besoins spécifiques.

a. Les outils d'accompagnement

Après contact avec le Conseil général, le pôle santé adresse à la famille qui en a fait la demande :

- un questionnaire à pré-remplir avec l'aide d'un médecin de son choix, de préférence un pédiatre d'une consultation d'orientation et de conseil en adoption (COCA) ;
- une note explicative présentant la procédure en flux inversé ;
- une information pour se rendre à une prochaine session de formation.

b. Une session d'information en groupe

Une session de formation « EBS » d'une journée est organisée toutes les 6 semaines par le pôle santé afin de permettre aux familles de s'inscrire tout au long de l'année, ainsi qu'une session de formation consacrée aux enfants grands (une demi-journée).

En 2014, 11 sessions de formation « enfants à besoins spécifiques » ont été réalisées. Elles ont regroupé 147 candidats (97 projets d'adoption).

c. Le questionnaire EBS

Le premier objectif des procédures dédiées à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques consiste en l'accompagnement des familles dans la réflexion et la délimitation de leur projet quant au profil de l'enfant attendu. Dans ce cadre, le médecin et la psychologue s'appuient sur les questionnaires d'aide à la réflexion (santé et enfant-grands/fratries).

d. Les entretiens individuels

Lors du rendez-vous avec la psychologue, les familles sont aidées dans l'identification des troubles relatifs au vécu et au passé de l'enfant qu'ils accepteraient d'accompagner.

A l'occasion de cette rencontre avec le médecin de l'Agence, l'intégralité des particularités médicales figurant dans le questionnaire est reprise; les conséquences sur la prise en charge, l'évolution et le pronostic sont précisés. Il s'agit en effet de permettre aux adoptants de prendre leur décision en toute connaissance de cause (implications relatives aux pathologies évoquées).

Lors de ces rendez-vous, le médecin et la psychologue sensibilisent les adoptants aux limites des dossiers de l'enfant et aux incertitudes qui en découlent. Passée cette étape, certaines familles sont invitées à contacter leur Conseil général afin d'adapter leur notice d'agrément à leur nouveau projet. De plus, les adoptants ont la possibilité de contacter le médecin et la psychologue de l'AFA à tout moment de leur parcours, pour toute question sur leur projet.

En 2014, 221 questionnaires ont été envoyés et 95 familles ont été accompagnées dans le cadre de la délimitation de leur projet d'accueil d'un enfant à besoins spécifiques.

N.B.: la vacance du poste de médecin pendant 4 mois a fortement retardé l'accompagnement portant sur les aspects médicaux du projet des candidats.

4. L'accompagnement des familles dans le cadre de l'adoption « en flux inversé » (apparentement proposé par l'AFA à la demande du pays d'origine)

Contrairement aux propositions classiques d'apparentement, pour lesquelles le pays d'origine choisit une famille pour un enfant, la procédure dite de « flux inversé » consiste à déléguer la responsabilité de l'apparentement d'enfants à besoins spécifiques à l'Agence ou aux opérateurs privés. Ainsi, le pays d'origine transmet un dossier d'enfant à un ou plusieurs partenaires agréés pour l'adoption, qui ont ensuite la responsabilité de proposer une famille pour l'adoption de cet enfant. C'est ensuite le pays d'origine qui valide l'apparentement proposé.

En amont, l'Agence identifie les projets des candidats qui pourront répondre réellement aux demandes des pays partenaires : ils doivent autant que possible être orientés vers un pays où ils peuvent entamer une démarche classique d'adoption.

En complément, l'Agence ouvre aux candidats une deuxième voie : « l'adoption en flux inversé ». Ces projets se distinguent par une ouverture à des besoins spécifiques correspondant à des troubles sévères ou des particularités importantes, une disponibilité des futurs parents, un accès aux soins et une ouverture concernant l'origine de l'enfant.

Procédure de « flux inversé » 2014

95 dossiers réceptionnés

72 dossiers examinés par la commission EBS en vue d'une recherche de famille 32 adoptions finalisées à fin 2014

Un protocole formalisé

Les familles retenues pour le « flux inversé » ont défini leur projet d'adoption lors des entretiens avec le pôle santé et le Conseil général. Elles sont sensibilisées (préparation obligatoire mise en place par l'Agence depuis 2013) à recevoir des propositions d'enfants à besoins spécifiques : 6 ans et plus, fratrie de plus de 2 enfants, histoires lourdes ou stigmatisantes, situation de handicap, problèmes de santé. Lorsqu'un dossier d'enfant en « flux inversé » parvient à l'AFA, il est examiné par le pôle santé et une requête est lancée sur la base de données EBS-AFA pour rechercher des familles susceptibles de répondre aux besoins de cet enfant.

Une ou plusieurs de ces familles sont retenues en commission. Le choix est validé après contact avec le Conseil général concerné. L'AFA prend alors contact avec la famille identifiée pour lui faire une pré-proposition. Une rencontre à l'Agence est organisée avec le médecin et la psychologue du pôle santé et la rédactrice du pays concerné afin de présenter le dossier à la famille, de répondre à ses questions, de lui indiquer d'éventuels compléments d'informations à demander au pays d'origine et de l'orienter vers des professionnels spécialisés.

Cependant, le dossier ayant été proposé par le pays d'origine à plusieurs opérateurs, le processus de recherche de familles peut être soudainement interrompu du fait de l'apparentement par un autre opérateur que l'AFA. Lorsque la famille accepte une préproposition, l'Agence informe le pays d'origine et lui communique la candidature de la famille. Les candidats doivent garder à l'esprit que cette pré-acceptation d'une pré-proposition n'est pas garantie d'aboutissement car le pays d'origine reste décisionnaire. Ainsi, le pays ayant

proposé l'enfant doit d'abord accepter et valider la candidature avant que la procédure d'apparentement classique puisse débuter.

De plus, en cas de refus de la proposition par la famille, l'AFA, en lien étroit avec le Conseil général, accompagne les adoptants afin que le renoncement ne soit pas empreint de culpabilité.

C)- UNE ANIMATION DYNAMIQUE DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL, PRIORITAIREMENT AU SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE DES EOUIPES ET DE LA PRÉPARATION DES FAMILLES

Le service information et accompagnement a encore intensifié sa collaboration avec le réseau des départements, au bénéfice du développement de la préparation des familles mais aussi de la formation des professionnels en charge de l'adoption sur le territoire.

A la fin de l'année 2014, le réseau des correspondants départementaux de l'AFA était constitué de 142 correspondants officiellement désignés par les Présidents des Conseils généraux et de 42 référents.

1. L'information et la formation continue des professionnels en charge de l'adoption dans les départements

a. Des échanges d'informations fluides entre l'Agence et les départements

En 2014, l'Agence a poursuivi un rythme intense de communications (mailing) en direction des correspondants départementaux, portant notamment sur l'évolution de l'actualité dans l'adoption internationale. Grâce à une liste de diffusion *ad hoc*, l'Agence a adressé aux correspondants départementaux **74 communications** (60 en 2013, 29 en 2012), dont 27 communiqués internet en exclusivité pré-diffusion grand public et 47 mailings d'informations diverses.

b. Un nouvel Espace Pro pour les correspondants départementaux

L'Espace Pro dédié aux correspondants a présenté son nouveau visage début 2014.

c. Les formations des professionnels ont été poursuivies à Paris.

En 2014, l'Agence a organisé deux sessions dédiées aux correspondants départementaux de l'Agence récemment désignés (mai et septembre 2014). Ces regroupements ont permis à 21 nouveaux correspondants (16 en 2013) de rencontrer l'équipe du siège de l'AFA, de découvrir ou approfondir le contexte de son action, de prendre en main les principaux outils nécessaires au bon accomplissement de leurs missions. Ces temps privilégiés d'échanges et de formation participent de la vitalité du réseau territorial de l'Agence.

L'équipe de l'Agence a abordé l'organisation française de l'adoption internationale, le cadre de l'action et les missions de l'AFA, l'évolution du contexte de l'adoption internationale, la CLH de 1993 et les caractéristiques principales des adoptions dans les différents continents. Les modalités pratiques de l'accompagnement des candidats dans les différents types de projets ont ensuite été présentées, de même que les outils clés mis à disposition par l'AFA : protocole AFA-Départements, Base AFA 2.0, Espace Pro, grilles d'entretiens, protocole de gestion des procédures d'adoption d'enfants à besoins spécifiques, etc.

Ces sessions de formation ont également accueilli des collaborateurs récemment arrivés au siège.

Enfin, comme chaque année, les correspondants départementaux de l'Agence ont pu bénéficier de deux sessions de formation et d'échanges en regroupement national à Paris.

Les « Journées de printemps », qui ont regroupé 140 participants (26-28 mars 2014), sous le titre : « la recherche des origines, perspectives pour l'accompagnement des adoptés ».

L'AFA a souhaité se consacrer à cette thématique sensible lors de ses journées de printemps, et a donc fait appel à plusieurs intervenants de renom pour s'y pencher : **Cécile JEANNIN**, spécialiste en droits de l'enfant au SSI ; **Hélène CHARBONNIER**, présidente de l'association « Racines coréennes » et co-fondatrice du Conseil National des Adoptés ; **Raymond CHABROL**, Secrétaire Général du Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles ; **Nicole PRIEUR**, philosophe et psychothérapeute.

Une soirée culturelle a ponctué l'évènement : **Hélène JAYET** et **Sébastien BERTRAND** ont livré leur témoignage personnel à travers une intervention artistique et ont relaté leur démarche autour de la quête des origines.

Un temps important a été consacré aux présentations, par les rédacteurs de l'Agence, de l'état des lieux des partenariats de l'Agence dans les pays d'origine des enfants. Le pôle santé a présenté les problématiques particulières des enfants proposés à l'adoption internationale et l'accompagnement spécifique mis en place par l'Agence pour aider les familles. D'autres ateliers ont été proposés afin de répondre au mieux aux préoccupations des participants.

Les « Journées d'automne » ont réuni 160 participants sous le titre « lien avec le pays d'origine au fil du temps », en présence de 5 pays partenaires de l'AFA.

A l'automne, l'Agence a opté pour l'organisation d'un séminaire de travail rassemblant l'ensemble des correspondants <u>en présence de partenaires étrangers</u>. Ont ainsi été invités, avec le soutien important de la MAI, les dirigeants des autorités étrangères en charge de l'adoption de 5 pays : **Burkina Faso, Haïti, Madagascar, Philippines et Vietnam.**



Ce séminaire de travail a permis aux partenaires étrangers de partager leurs interrogations et leurs pratiques respectives avec les professionnels de l'adoption en France (MAI, AFA, départements, associations). Certains pays d'origine présentent en effet des attentes fortes en matière de conservation du lien ; ils incitent souvent les parents adoptifs à transmettre à l'enfant sa culture d'origine ; certains mettent même en place des actions concrètes pour favoriser le maintien du lien (manifestations festives, des programmes de « retour aux sources »). Par ailleurs, nombre de partenaires réfléchissent à l'accompagnement de l'adopté dans la recherche de la famille de naissance lorsque le besoin est exprimé.

Dans le cadre de ce séminaire, plusieurs réunions ont été organisées conjointement par la MAI et l'AFA. Ces rencontres ont été propices à l'entretien de relations cordiales avec ces autorités et ont parfois permis de résoudre des problématiques plus techniques.

Les questionnaires de satisfaction témoignent d'un succès inédit de cet événement, fort apprécié [satisfaits : 46,9% ; très satisfaits : 52,1%].

d. Le groupe de travail « préparation et accompagnement » lance le parcours de préparation des familles

Devant la complexification de l'adoption internationale, la préparation et l'accompagnement des familles représentent un enjeu primordial, reconnu par les acteurs de l'adoption. Ce besoin d'accompagnement et de préparation est perçu à toutes les étapes du projet d'adoption.

L'AFA avait lancé en septembre 2013 un groupe de travail interdépartemental s'inscrivant dans la lignée d'une réflexion déjà entamée depuis plusieurs années.

Ce groupe s'est réuni à dix reprises entre septembre 2013 et décembre 2014, pour donner naissance à un parcours complet de préparation des candidats à l'adoption internationale, avec pour objectif de mettre en synergie les actions des départements et celles de l'Agence, pour permettre un enrichissement et une certaine harmonisation des propositions faites aux candidats qui se tournent vers l'adoption internationale. (cf. focus infra, sur les trois dimensions de la préparation des candidats en sessions collectives).

Ces réunions autour d'un projet commun ont considérablement enrichi et densifié les relations entre le siège de l'AFA et les équipes départementales. Ce groupe est devenu un point focal de l'animation du réseau départemental, lieu de croissance et de collaboration entre les professionnels de différents horizons.

e. Le développement des déplacements dans les départements, pour des rencontres avec les professionnels et/ou les familles

L'intensification des interactions avec les départements a également pris la forme d'un développement des déplacements des membres du siège de l'AFA vers les professionnels et familles candidates dans les départements. Outres les diverses missions réalisées à l'invitation de partenaires privés, l'AFA a ainsi réalisé en 2014, 11 déplacements départementaux :

- Intervention auprès des candidats du département de l'Essonne ;
- Réunion d'information thématique en Seine-Maritime à Rouen ;
- Journée Santé et Adoption dans le Val d'Oise à Cergy ;
- Journée de formation et d'échanges dans le Puy de Dôme à Clermont-Ferrand ;
- Journée de formation et d'échanges dans le Cantal à Aurillac ;
- Déplacement au Conseil général de la Guadeloupe dans le cadre de la formation des professionnels des crèches haïtiennes ;
- Intervention auprès des candidats du département de l'Essonne ;
- Journée de formation et d'échanges au Conseil général de la Somme ;
- Journées de formation des professionnels au Conseil général de Gironde ;
- Journées de formation des professionnels au Conseil général Pyrénées Atlantiques ;
- Intervention auprès des professionnels du Calvados.

FOCUS - Les 3 volets de la préparation des familles en sessions collectives

A) Les Sessions « PAYS » (depuis 2009)

Afin de mieux préparer les familles à l'arrivée de leur enfant et de mieux répondre à la demande croissante des pays d'origine, l'Agence a créé depuis 2009 diverses sessions de préparations spécifiques à chaque pays d'origine des enfants. Ces formations sont dispensées en général sur une journée complète ou plus rarement sur une demi - journée (Bulgarie par exemple), à l'exception de la Russie pour laquelle chaque session dure une journée et ½.

D'une manière générale, l'objectif est de déployer ces sessions de formation afin que chaque candidat ayant un dossier engagé dans un pays partenaire de l'AFA puisse en bénéficier.

Ces formations sont essentielles dans le parcours des familles et revêtent parfois un caractère obligatoire fixé par les pays eux-mêmes (Chine, Russie, Thaïlande, Colombie). L'Agence a proposé une formation dédiée aux familles se tournant vers le Burkina Faso, le Togo et Haïti. D'autres sessions peuvent être déployées en fonction du calendrier des appels à dossiers.

Les sessions sont construites autour de 3 axes :

- procédure dans le pays ;
- aspects de santé ;
- aspects psychologiques.

36 sessions de formation « PAYS » organisées en 2014. 591 candidats préparés à l'adoption en 2014, dans le pays de leur choix.

B)- Les sessions « Enfants à besoins spécifiques »

Ces sessions d'approfondissement, proposées depuis 2013, sont rendues obligatoires pour les candidats qui envisagent l'adoption d'enfants à besoins spécifiques par la procédure dite en « flux inversé ». Elles sont également vivement conseillées aux adoptants dont la notice jointe à l'agrément porte objectivement sur l'adoption d'un enfant à besoins spécifiques, que les candidats en aient pleinement conscience ou non.

11 sessions de préparation à l'adoption d'enfants à besoins spécifiques en 2014 147 candidats accueillis et formés (médecin et psychologue).

C)- Depuis 2014, le parcours de préparation de base, en 4 modules, proposé en visio-conférence en simultané au siège et dans plusieurs départements

Gratuit et facultatif. Ce parcours de préparation est dispensé auprès de candidats déjà agréés (en respect du mandat de l'AFA) au siège de l'Agence et dans les départements qui souhaitent le mettre en place. Les départements peuvent opter pour une animation autonome ou pour une animation conjointe avec l'AFA en visio-conférence.

Pédagogique. Chaque module dure 4 heures : apports théoriques, temps d'exercice ou de jeux interactifs, temps d'appropriation personnelle, témoignages divers et vignettes cliniques.

Module 1 : « J'ai l'agrément, et après ? Construction et vie du projet d'adoption. »

- Etat des lieux des adoptions internationales aujourd'hui
- Comment construire et orienter son projet dans le contexte actuel ?
- Quels sont les interlocuteurs clés ?
- Comment le projet peut-il évoluer dans le temps ?

Module 2 : « Qui sont les enfants proposés à l'adoption internationale ? »

- Le profil des enfants confiés en adoption internationale
- Les réalités culturelles et géographiques
- Les différents vécus avant l'adoption
- Besoins spécifiques et particularités

Module 3 : « Attachement et spécificités de la parentalité adoptive. »

- Présentation de la théorie de l'attachement
- L'impact des séparations sur le développement de l'enfant et du lien adoptif
- Les enjeux de la rencontre avec l'enfant
- Développer ses compétences parentales pour fournir à l'enfant une « base de sécurité »

Module 4: « L'adoption au fil du temps : faire famille. »

- Se mettre dans la peau de l'enfant
- · Que faire de son histoire ?
- Quand le lien est mis à l'épreuve
- La quête des origines
- La prise en charge scolaire et le regard social sur l'enfant adopté dans le temps

Le projet en cours de déploiement. La première édition du parcours s'est déroulée de septembre 2014 à janvier 2015, les deuxième et troisième éditions sont programmées pour l'année 2015.

Trois départements ont mis en œuvre le parcours à destination des candidats, en visio-conférence avec l'AFA dès sa première édition (Indre et Loire, Somme et Aisne). Plus de 15 autres départements envisagent de le déployer à leur tour dans sa deuxième ou sa troisième édition. Six d'entre eux ont déjà finalisé la connexion technique en visio-conférence et ont pu assister « en observateur » à l'une ou l'autre des 3 premières sessions proposées.

En 2014, **870** candidats ont participé à l'une des **50** sessions de préparation à l'adoption proposées au siège de l'Agence (791 candidats) et en visio-conférence (79 candidats) dans divers départements. (600 candidats pour 34 sessions en 2013).

Retour statistique sur la première édition du parcours : 3 modules dispensés en 2014

	Nbre de participants (siège de l'AFA)	Nbre total de participants (siège + CG)	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas satisfaisant
Module 1 16/10/2014	17 participants	45	46,9%	52,1%	1%	0%
Module 2 7/11/2014	14 participants	45	50,5%	48,6%	0,9%	0%
Module 3 5/12/2014	22 participants	41	62,6 %	37,4 %	0	0%

D)- UNE RÉFLEXION CONTINUE ET PARTENARIALE POUR AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITÉ ADOPTIVE

Pour renforcer aujourd'hui et demain l'accompagnement à la parentalité adoptive, le service information et accompagnement a veillé à promouvoir tout au long de l'année une dynamique de formation et de réflexion à destination des professionnels de l'AFA mais aussi des correspondants départementaux et autres partenaires extérieurs du groupement.

1. Formations internes et « Matinales »

La mise en place d'une formation continue en interne est apparue essentielle dans la conduite d'un <u>accompagnement</u> de qualité en direction des candidats à l'adoption et des familles adoptives. Dédiée principalement aux membres de l'équipe du siège de l'AFA travaillant sur le cœur de métier, cette formation a vocation à être ouverte aux correspondants départementaux voire aux CLE par l'intermédiaire de la visio-conférence.

Dans une dynamique partenariale, l'AFA a décidé d'élargir, plusieurs fois l'an, le cadre de ces rencontres en y associant les associations et départements partenaires de la région parisienne : sous l'appellation « Matinales », ces conférences-débats à vocation multidisciplinaire et partenariale visent à croiser les regards sur les différentes thématiques connexes à ses missions. Les intervenants sont des personnes ressources membres de l'équipe de l'AFA, des partenaires français ou étrangers experts en matière d'adoption, de protection de l'enfance, de filiation, d'interculturalité, de santé mentale et/ou physique, de soutien à la parentalité :

- **30 Janvier 2014** (interne) : « Politique familiale et protection de l'enfance en France ». Jean-Michel RAPINAT, Directeur-adjoint de l'AFA.
- **13 Février 2014** (matinale ouverte) : « Le VIH ». Dr Florence VEBER, spécialiste du VIH à l'hôpital Necker (enfants malades) de Paris.
- **13 Mars 2014** (interne) : « L'enfant en danger : prise en charge, parcours et acteurs clés ». Jean-Michel RAPINAT, Directeur-adjoint de l'AFA.
- 16 Juin 2014 (matinale ouverte): « Le traitement du stress posttraumatique ».
 Susana ROCQUE LOPEZ, Dr en Sciences et psychologue clinicienne, directrice du Centre Colombien de Prévention, Traitement et Recherche sur le Traumatisme Psychologique.
- 20 Novembre 2014 (matinale ouverte): « Les droits de l'enfant et la résilience: deux réalités complémentaires ». Stefan VANISTENDAEL, Sociologue. Démographe. Il a présenté la résilience dans de nombreux pays.
- **4 Décembre 2014** (matinale ouverte) : « L'adoption FA'A'AMU ». Myriam PRADET, présidente de l'Association MAEVA, enseignant chercheur en psychologie clinique enfant-adolescent, mère adoptive d'une jeune fille de 18 ans originaire de Polynésie.

2. Interventions publiques

L'AFA, représentée par la psychologue, Liliana MINGITA, est intervenue lors du **colloque national de la fédération Enfance et Famille d'Adoption (EFA) sur le thème** « construire un projet d'adoption pour les enfants grands », afin d'exposer l'accompagnement proposé par l'Agence sur ce type de projet.

La responsable du service information et accompagnement est également intervenue à deux reprises à l'invitation d'EFA (EFA 94 et EFA 75), pour présenter aux candidats et aux bénévoles d'EFA de ces départements un panorama du contexte de l'adoption internationale et des profils des enfants rencontrés dans les pays partenaires.

La direction de l'Agence et plusieurs rédacteurs ont participé à des regroupements associatifs et participé à des colloques : regroupements d'OAA et d'APPO, intervention de la directrice générale aux 11^e Etats Généraux du Droit de la Famille à l'invitation du Conseil National des Barreaux (évocation des situations des partenariats avec les pays, mode de fonctionnement et enjeux majeurs de l'AFA, situation de l'adoption internationale).

Le pôle santé a pris contact avec plusieurs COCA afin de réactiver les liens qui existaient entre ces professionnels et l'Agence à sa création, pour faciliter les échanges avec eux et accéder à leur appui face aux dossiers les plus complexes à appréhender.

Enfin, **l'AFA** est intervenue au cours du séminaire organisé par la MAI (novembre 2014) sur le thème de la coopération entre les opérateurs et les Conseils généraux. Christine du REAU, cheffe du service Information et accompagnement de l'AFA est intervenue conjointement avec Nathalie COLLIN, Cheffe du service adoption au Conseil général d'Indre et Loire, pour présenter le parcours de préparation des familles mis en place, fruit d'une collaboration étroite et riche entre l'Agence et les départements.

FOCUS sur la COMMUNICATION de l'AFA ...

La communication de l'AFA est assurée, depuis sa création, par Chantal CRANSAC.

L'AFA, grâce à sa **communication,** établit une relation avec chaque famille candidate à l'adoption et lui transmet le maximum d'informations afin de faciliter ses démarches tout au long de ce parcours semé d'embûches.

Ces informations sont diffusées via le site internet de l'AFA, mais également grâce à des « outils de communication » qui peuvent être écrits (brochures, cahiers, dépliants, lettres de l'AFA, Livre de l'adoption...) ou vidéos (voir l'AFA TV). L'objectif : diffuser au mieux le message de l'Agence auprès des familles qu'elle accompagne.



La présentation du site de l'Agence par Chantal Cransac, aux membres de l'autorité centrale haïtienne

Une fois que le projet d'adoption est devenu réalité, l'AFA est désireuse de garder des liens étroits avec les familles, avec leurs enfants : la création de la fresque répond en partie à ce souhait, de même que les différents rassemblements organisés (Disneyland, rassemblements autour des autorités étrangères...).

A ce jour, près de 3 500 enfants ont été adoptés par l'intermédiaire de l'AFA. L'Agence, depuis deux ans, travaille beaucoup sur le suivi post-adoption et sur la recherche des origines. Certains jeunes souhaitent découvrir leur pays d'origine, leur culture de naissance... L'Espace Junior, né voici quelques semaines, s'alimente jour après jour : il est conçu pour eux...

Beaucoup de volonté, d'ambitions, à mettre au service des familles, au service des enfants.

Mais la communication, ce sont également des relations constantes avec les acteurs de l'adoption (correspondants départementaux via l'Espace Pro, institutionnels avec l'Espace Institutionnel, APPO, autorités étrangères...).

LE SITE INTERNET GRAND PUBLIC: INFORMER ET ACCOMPAGNER!

Créé en 2006, ayant accueilli près de 7 millions de visiteurs en neuf ans, le dispositif Internet de l'AFA a fait en 2014 l'objet d'une véritable transformation digitale. Désormais, c'est un bouquet de services on-line, accessible depuis n'importe quel écran (ordinateurs, tablettes, smartphones...) que l'AFA propose.

Place à l'information! Place aussi à la pédagogie et à l'accompagnement:



le site Internet de l'AFA propose toute une démarche d'accompagnement, en ligne, pour toute personne ayant un projet d'adoption d'un enfant à l'étranger. Est ainsi mis à la disposition du grand public un guide interactif précisant toutes les étapes à suivre dans le cadre d'un projet d'adoption à l'étranger. Illustré de vidéos pédagogiques, étayé d'informations pratiques et de conseils judicieux tenant compte de la réalité rencontrée dans les pays ouverts à l'adoption (évolution des législations et/ou des conditions liées à l'adoption des enfants...), ce guide suit les candidats à l'adoption pendant toutes les étapes de leur projet (de l'avant-projet à l'après adoption).

L'ESPACE ADOPTANT : L'ART DE LA PROXIMITÉ

Accessible depuis la page d'accueil du site grand public, l'Espace adoptant est un espace sécurisé permettant à chaque candidat de constituer son dossier adoption et de suivre l'évolution de celui-ci. L'ensemble des documents (dont les conditions spécifiques aux pays sélectionnés), mais aussi les courriers et autres pièces et éléments de son dossier, ainsi que ses contacts en lien avec l'AFA y sont stockés en toute sécurité.





L'ESPACE PROFESSIONNEL: UN LIEN PERMANENT

Afin de faciliter le travail des 135 correspondants AFA des Conseils Généraux, l'Espace **Professionnel** laisse place à une ergonomie et à un design plus aéré, qui permettent une meilleure mise en valeur de l'information.

Désormais, les correspondants ont accès

- à une partie institutionnelle (présentation, missions, statistiques, rapports généraux...),
- aux dossiers de leur département (via la base AFA),
- à une médiathèque enrichie
- à une foire aux questions réactualisée.

Afin de mieux guider les familles,

- L'AFA et VOUS permet de trouver rapidement les essentiels, les formations nouveaux correspondants et les formations biannuelles, les groupes de travail, les annuaires...
- Dans les OUTILS PRATIQUES, les correspondants ont à disposition le module d'orientation, le guide d'entretien initial, les documents pédagogiques, les procédures enfants à besoins spécifiques, les suivis post-adoption
- Une **formation par VIDEOS** est également à leur disposition.

L'ESPACE INSTITUTIONNEL : SÉCURISATION ET DÉMATÉRIALISATION

Pour faciliter les échanges entre les membres du Bureau, du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale et ceux du Comité de Suivi de l'AFA, a été créé l'Espace Institutionnel. Accessible uniquement depuis un login et un mot de passe personnel, les membres des différentes instances peuvent préparer les réunions grâce à la consultation en temps réel et à l'impression des différents documents relatifs à l'ordre du jour.



LE DERNIER NÉ : L'ESPACE JUNIOR



Près de 3 500 enfants ont été adoptés par l'intermédiaire de l'AFA. D'autres ont été adoptés via les OAA, ou encore par une procédure individuelle. Ces jeunes sont à l'affût de bien des réponses qu'ils n'osent pas forcément demander à leurs proches parce que ceux-ci ne sont pas là au moment où ils se posent ces questions.

Les jeunes pourront ainsi :

- Découvrir ou redécouvrir leur pays d'origine
- Découvrir l'histoire de l'adoption
- Découvrir les <u>adoptés célèbres</u>
- Consulter une <u>Médiathèque</u> conçue pour leur âge
- Obtenir des réponses aux questions qu'ils se posent (psychologie)



DES RÉCOMPENSES ...

L'Espace JUNIOR labellisé en 2015

25^{ème} anniversaire Convention des droits de l'enfant

Cet *Espace Junior* a obtenu, en janvier 2015, le label « 25^{ème} anniversaire de la Convention des droits de l'enfant » du Défenseur des droits.

Basé sur 10 critères, ce label est attribué à des actions, supports ou événements physiques ou immatériels à destination des enfants, des adultes, des professionnels ou du grand public, qui font une référence directe à la <u>Convention des droits de l'enfant</u> que ce soit dans sa généralité ou concernant un droit



Merci à Loïc GIRARDIN (Grain de Sel) et Dominique DEVEAUX d'avoir réalisé ce site bénévolement, pour tous les juniors.

particulier avec une préférence pour les 12 droits fondamentaux que le Défenseur a souhaité mettre en avant. Ce site se développera, au fur et à mesure, avec des fiches pays très approfondies et des réponses psy...



LES ENTRETIENS DE BICHAT





Entretiens de Bichat 2013

Prix Spécial du Jury pour « Il était une fois... Notre Histoire ?»

Dans le cadre des Entretiens de Bichat 2013, le Prix Spécial du Jury a été décerné, en octobre 2013, à l'unanimité à l'Agence Française de l'Adoption pour « Il était une fois... Notre histoire ? »

Ce documentaire propose différentes pistes de réflexion, complémentaires les unes des autres : des témoignages illustrant les problématiques rencontrées étape après étape et des éléments plus théoriques d'information et de progression vers l'enfant. Cette maturation par étape, guidée par des professionnels de l'adoption et les familles qui vous ont précédés, est destinée à permettre à chacun un travail sur soi-même : c'est votre propre histoire qui part à la rencontre de la sienne dans le pays dans lequel il vit.



Il était une fois... Notre histoire »

Prix des communicants publics 2011

L'AFA lauréate pour

« Il était une fois... Notre Histoire »

Acteurs publics a décerné le Prix des meilleurs communicants publics dans la catégorie "Civisme et Grandes causes" à l'Agence Française de l'Adoption pour « Il était une fois... Notre histoire ». Ce prix distingue des acteurs publics qui ont engagé avec succès des démarches de communication dans différents registres considérés comme essentiels pour l'efficience de l'action publique.

Il était une fois... Notre histoire », téléchargeable sur le site de l'AFA, a trois déclinaisons : une version couple, une version maman célibataire et une version papa célibataire. Proposé et conçu par l'équipe de l'Agence Française de l'Adoption, illustré par **Alexandra PETRACCHI**, **« Il était une fois... Notre histoire »** est un livre destiné aux enfants ayant été adoptés aux quatre coins du monde.

DOCUMENTAIRE SUR L'ADOPTION INTERNATIONALE Les batailles de l'adoption

L'AFA a ouvert ses portes à la réalisatrice **Anne Georget** pour **un film documentaire consacré à la géopolitique de l'adoption internationale**. Le film dressera un tableau de la situation de l'adoption internationale à travers l'activité des autorités centrales de pays d'origine et de la MAI, à travers la Conférence de La Haye et l'AFA qui est le seul opérateur apparaissant.

De septembre 2013 à octobre 2014, la réalisatrice a filmé différents aspects du travail de l'Agence : accueil téléphonique au PIC et entretien d'orientation, réunions d'information avec des parents, travail quotidien des rédacteurs, mission de la Directrice générale au Burkina Faso, réception de plusieurs autorités centrales, travail du médecin de l'Agence sur la thématique des enfants à besoins spécifiques, etc.

Ce documentaire de 90 minutes sera diffusé sur Arte courant 2015.

LES MÉDIAS ET L'AFA

L'Année 2014 a été ponctuée de temps forts, entraînant des retombées presse ou des invitations radios et TV :

- Diffusion des statistiques « adoptions internationales » 2013
- Premiers agréments de couples de même sexe suite à l'adoption de la loi « mariage pour tous »
- Evolution du profil des enfants proposés...

Parmi les interviews réalisés dans la presse par Béatrice BIONDI, Directrice générale de l'AFA: Le Figaro, La Croix, RTL, Europe 1, France Bleue, M6, France 2, France 5 (Les Maternelles), le Télégramme de Brest, Paris Normandie...

La chargée de mission Communication a également été sollicitée pour rechercher des familles acceptant de participer à des documentaires, des reportages télévisés, des émissions radios ou même de témoigner pour la presse écrite.



LA FRESQUE MURALE DE L'A.F.A.

Près de 3 500 enfants ont été adoptés par l'intermédiaire de l'AFA. 3 500 histoires, chacune différente, que nous avons partagées avec les familles et qui restent gravées dans nos cœurs.

Une fresque murale, créée en 2013, composée de « magnets » (photo aimantée que nous pouvons poser sur un mur métallisé) rassemble les sourires des enfants - seuls ou en famille- adoptés par notre intermédiaire.

QUELQUES RASSEMBLEMENTS DE FAMILLES SUIVIES PAR L'AFA

Rencontre des familles avec les autorités étrangères





Avec les autorités maliennes, en 2011



autorités lettones, en 2013



Rassemblement des familles à Disneyland en 2011



lassemblement des familles ayant adopté au Vietnam



ûter en 2014 avec des enfants adoptés aux Philippines

2^{ème} PARTIE: RAPPORT ORDONNATEUR 2014

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2014 (EPRD) du GIP-AFA a été approuvé par le Conseil d'administration réuni en date du 1er octobre 2013 et l'Assemblée Générale du 14 novembre 2013. Il s'établit à hauteur de 4 678 404.02€.

I. Exécution du budget : les recettes de l'Agence

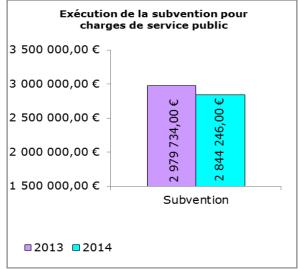
Les principales catégories de recettes sont les suivantes :

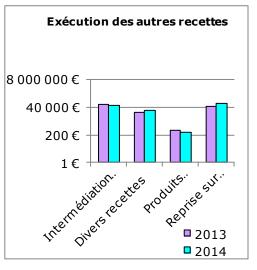
- Subvention du ministère de tutelle,
- Valorisation de l'action des départements,
- Intermédiation financière et produits des familles,
- Éléments exceptionnels, produits financiers et reprise sur provision.

La synthèse des recettes et leur évolution de 2013 à 2014 se présente comme suit :

RECETTES		2013		2014				
Composition	Budget (après BR N°1- 2013)	(après BR N°1- Titré réalisation		Budget (après BR N°1- 2014)	Titré	Taux de réalisation		
Subvention pour charges de service public	2 979 734,00 €	2 979 734,00 €	100,00%	2 844 246,00 €	2 844 246,00 €	100,00%		
Valorisation de l'action des départements	1 551 158,02 €	1 551 158,02 €	100,00%	1 332 865,06 €	1 332 865,06 €	100,00%		
Recettes relatives à l'intermédiation financière / aux produits des familles	130 000,00 €	69 598,76 €	53,54%	150 000,00 €	59 028,46 €	39,35%		
Divers recettes (remboursements sécurité sociale)	24 000,00 €	15 153,68 €	63,14%	53 000,00 €	23 385,44 €	44,12%		
Produits financiers	2 000,00 €	486,23 €	24,31%		338,00€			
Reprise sur provision		45 044,00 €			79 956,00 €			
Total hors valorisation de l'action des départements	3 135 734,00 €	3 110 016,67 €	99,18%	3 047 246,00 €	3 006 953,90 €	98,68%		
Total avec valorisation de l'action des départements	4 686 892,02 €	4 661 174,69 €	99,45%	4 380 111,06 €	4 339 818,96 €	99,08%		

Comparatif d'évolution de l'exécution des différentes recettes entre 2013 et 2014





A)- LA SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC (SCSP)

De 2013 à 2014, la subvention de fonctionnement est passée de 2 979 734€ à 2 844 246€, soit une baisse de 4.55%. Elle est versée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale sur des fonds issus du programme 106 (action en faveur des familles vulnérables).

B)- VALORISATION DE L'ACTION DES DÉPARTEMENTS

La recette correspondant à la valorisation de l'action des départements a été réduite en cours d'année passant de 1 551 158.02€ à 1 332 865.06€, soit une baisse de 14.07%.

C)- LES RECETTES RELATIVES A L'INTERMÉDIATION FINANCIERE

Les frais relatifs aux « produits familles », dont les montants sont déterminés par une décision du Conseil d'administration, sont avancés par l'Agence et remboursés par les candidats après émission de titres de recettes par le pôle financier et administratif. Ces frais concernent les sommes nécessaires à l'envoi des dossiers d'adoption au sein de chacun des pays partenaires de l'Agence, soit la somme de 27 155.56€.

L'intermédiation financière pour 2014 s'élève à 31 872.90€. Cette faible consommation des sommes initialement budgétées au sein de l'EPRD s'explique par une baisse des adoptions.

D)- LES PRODUITS CPAM ET COTISATIONS RELATIVES AUX CONTRATS AIDÉS

L'Agence a perçu en 2014 la somme de 1 833.61€ versée par la caisse primaire d'assurance maladie au titre des remboursements liés aux congés maladies, congés maternités et accidents du travail et les reversements des cotisations relatives aux contrats aidés pour 20 351.08€.

E)- LES PRODUITS FINANCIERS

L'Agence n'a pas réalisé de placement financier sur des comptes à court terme comme les années précédentes. Le montant des produits financiers se monte à 338€. Les produits financiers pour l'année 2014 concernent des gains de changes sur les dépenses à l'étranger.

F)- REPRISE SUR PROVISION

La somme de 79 956€ a été reprise. Elle correspond au solde d'un montant provisionné en 2012 pour un litige clôturé.

Au total, les recettes pour l'année 2014 représentent 4 339 818.96€, contre 4 661 174.69€ en 2013, soit une baisse de 321 355.73€ (-6.89%), qui s'explique par :

- La subvention en baisse de 135 488€ (-4.55%),
- La valorisation de l'action des départements, en baisse de 218 292.96€ (-14.07%),
- Les recettes de l'intermédiation financière et produits des familles (-15.19%),
- o Les éléments non récurrents, en hausse de 42 995.53€ (+70.85%).

Le taux d'exécution des recettes représente 98.68% du budget 2014 (hors valorisation).

II. Exécution du budget : les dépenses de l'Agence

L'enveloppe « fonctionnement » permet de répondre aux besoins propres de la structure.

L'enveloppe « personnel » est composée de l'ensemble des sommes utilisées au titre des rémunérations des personnels du GIP, en France, ainsi qu'au sein de ses pays partenaires.

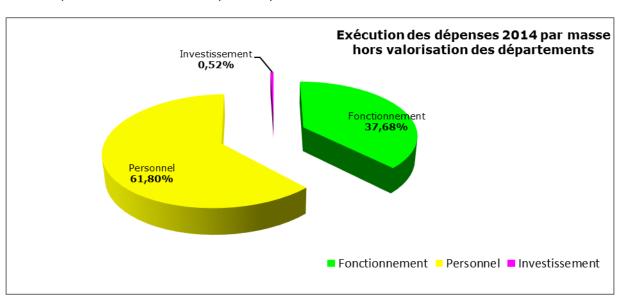
L'enveloppe « investissement » est utilisée pour toute acquisition de biens d'un montant supérieur à 500€.

A)- DÉPENSES

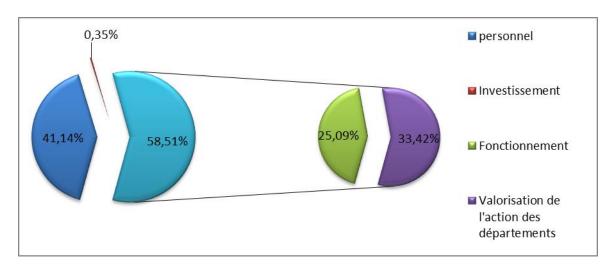
L'état des dépenses par section, après décision modificative (N°1) du 22 octobre 2014, se compose de la manière suivante :

DÉPENSES		2014				
Composition	Budget (après BR N°1-2013)	Exécuté 2013	Taux d'exécution 2013	Budget (après BR N°1-2014)	Exécuté 2014	Taux d'exécution 2014
Fonctionnement	1 173 734,00 €	1 008 657,42 €	85,94%	1 167 246,00 €	1 000 328,47 €	85,70%
Valorisation de l'action des départements	1 552 658,02 €	1 551 158,02 €	99,90%	1 332 865,06 €	1 332 865,06 €	100,00%
Personnel	1 990 000,00 €	1 884 632,04 €	94,71%	1 930 000,00 €	1 640 741,42 €	85,01%
Investissement	50 000,00 €	48 456,67 €	96,91%	30 000,00 €	13 792,56 €	45,98%
Total hors valorisation de l'action des départements	3 213 734,00 €	2 941 746,13 €	91,54%	3 127 246,00 €	2 654 862,45 €	84,89%
Total avec valorisation de l'action des départements	4 766 392,02 €	4 492 904,15 €	94,26%	4 460 111,06 €	3 987 727,51 €	89,41%

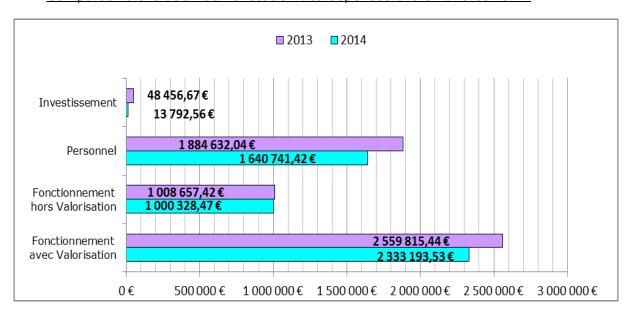
La part d'exécution des dépenses par masse en 2014



La part des dépenses exécutées par enveloppes budgétaires en 2014, intégrant la valorisation de l'action des départements



Comparatif d'évolution de l'exécution des dépenses entre 2013 et 2014



B)- SECTION FONCTIONNEMENT HORS CHARGES DE PERSONNEL

Au 31 décembre 2014, les dépenses globales sont exécutées à hauteur de 89.41% pour un montant de 3 987 727,51€ soit 2 654 862,45€ hors valorisation de l'action des départements. Pour mémoire, en 2013, elles s'élevaient à 2 941 746,13€.

Les dépenses de fonctionnement sont exécutées à hauteur de 93.32%, pour un montant de 2 333 193.53€ soit 1 000 328.47€ hors valorisation de l'action des départements. Pour mémoire, 2 718 404.02€ avaient été budgétés au sein de l'EPRD 2014 (2 500 111.06€ après décision modificative, soit 1 167 246€ hors valorisation de l'action des départements). Elles se décomposent comme suit :

- Compte 606 : « achat de fournitures courantes » le taux d'exécution est de 82.37% sur l'année.
- Comptes 613 et 614 : « location et charges de copropriété » présentent, quant à eux, un taux d'exécution quasi-total (respectivement 97.65% et 98.32%).
- Compte 615 : « maintenance » a été exécuté à hauteur de 97.41%.

- Compte 622 : « honoraires » montre un taux d'exécution de 69.56% (faible consommation de l'intermédiation financière).
- Compte 625 : « déplacements, missions, réceptions » présente un taux d'exécution s'élevant à hauteur de 83.26%.
- Compte 626 : « frais postaux, communication » a été exécuté pour 66.89%.

Les dépenses effectuées sur la masse fonctionnement sont principalement liées à des contrats de prestations dont les montants sont maîtrisés. A noter que la Directrice Générale et l'Agent Comptable ont signé avec la Direction Générale des Finances Publiques de Paris un contrat de prestation de service pour la réalisation de la paye des agents de l'AFA à compter du 1^{er} juillet 2014. Cette procédure garantit le respect de la réglementation et présente des avantages sur le plan financier, la prestation de la DGFIP étant peu coûteuse, ainsi que sur le plan de la sécurité.

Le budget étant élaboré sur la base de dépenses prévisibles, le taux de consommation des lignes budgétaires concernées est proche de 100%.

c)- SECTION CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel 2014 s'élèvent à 1 640 741.42€ pour une prévision initiale de 1 930 000€, soit un taux d'exécution de 85.01%. En 2013, elle s'élevait à 1 884 632.04€, soit une exécution de 94.23%.

Le taux d'exécution, en baisse par rapport à 2013, s'explique par deux raisons :

- Un très fort turn-over : l'Agence a comptabilisé 12 arrivées (correspondant à 11.8 ETP) et 12 départs (représentant 12 ETP) sur l'année 2014,
- Des postes restés vacants, pendant une durée plus ou moins longue, en raison notamment des nouvelles dispositions légales et réglementaires s'imposant aux GIP en matière de recrutement :
 - Coordinateur pôle financier et administratif : 8 mois.
 - o Chargé des systèmes d'information : 8 mois.
 - o Médecin: 4 mois ½.
 - o Assistant de gestion pôle financier : 2 mois.
 - o Conseiller au pôle information: 2 mois.
 - Assistant pôle Europe : 2 mois.
 - Assistant pôle Amérique : 2 semaines.

Effectifs du siège

Le plafond ETP siège du GIP est fixé à 31. D'un commun accord, la Direction Générale de la Cohésion Sociale et le Contrôleur Général Economique et Financier n'ont pas intégré les correspondants locaux à l'étranger au sein de ce plafond.

Au 31 décembre 2014, le nombre d'ETP présents au siège du GIP s'élève à 28.4. Les effectifs de l'Agence se décomposent de la manière suivante :

s effecting de l'Agence se décomposent de la mamere salvante

- 2 mises à disposition du ministère de la Justice : la Directrice Générale et un agent du PIC ;
- 1 adjonction de service : l'Agent Comptable du GIP (issu du ministère en charge des Finances) ;
- 7 détachements : six fonctionnaires de la fonction publique d'Etat et un fonctionnaire de la fonction publique territoriale, équivalent à 6.8 ETP ;
- 11 agents dont les contrats de droit public à durée indéterminée, correspondant à 10.8 ETP ;

- 11 agents dont les contrats de droit public sont à durée déterminée, soit 10.8 ETP.
- Les correspondants locaux basés à l'étranger (CLE)

Le plafond ETP pour les CLE du GIP, pour l'exercice 2014, est fixé à 18 ETP. L'ensemble des projets de contrats des CLE sont soumis à l'avis préalable du Contrôleur Général Economique et Financier. Au 31 décembre 2014, l'AFA employait **12 correspondants locaux étrangers** et 9 **coordinateurs russes**, correspondant à un total de 10.5 ETP. Nos correspondants locaux étrangers sont implantés au sein de 8 pays, de la manière suivante :

- 2 agents au Vietnam (1.4 ETP);
- 1 agent au Burkina Faso (0.5 ETP);
- 11 agents en Russie (3.3 ETP ; soit la responsable de la représentation en Russie à Tioumen, son assistante, un correspondant à Saint-Pétersbourg et 8 coordonnateurs) ;
- 2 agents en Colombie (1.5 ETP);
- 2 agents en Haïti (1.3 ETP);
- 1 agent à Madagascar (1 ETP);
- 1 agent au Pérou (0.5 ETP);
- 1 agent en Guinée Conakry (1 ETP).

S'agissant des correspondants locaux à l'étranger, l'Agence a comptabilisé durant l'exercice 2014 une arrivée (1 ETP) et aucun départ.

D)- Section d'investissement

Les sommes mandatées au titre de dépenses d'investissement se montent à 13 792.56€. Le taux de consommation est de 45.98%.

Au total, les dépenses pour l'année 2014 représentent 3 987 727.51€, contre 4 492 904.15€ en 2013, soit une baisse de 505 176.64€ (-11.24%), qui s'explique par plusieurs facteurs :

- Baisse de la valorisation des départements : 218 292.96€ (-14.07%),
- Baisse des charges de personnel : 243 890.62€ (-12.94%),
- o Baisse des dépenses d'investissement : 34 664.11 (-71.54%),

Le taux d'exécution des dépenses représente 84.89% du budget 2014 (hors valorisation).

III. Comptabilité analytique

La comptabilité analytique du GIP est un outil de pilotage budgétaire permettant d'analyser par mission les sommes mandatées tout au long de l'exercice. L'exercice 2014 a permis de poursuivre le travail accompli en 2012, 2013 avec une répartition des dépenses selon 2 axes opérationnels (axes continentaux et axe information des candidats) et 2 axes dédiés aux fonctions support et technique (axe directionnel/technique et axe consommations logistiques).

A)- LES AXES CONTINENTAUX

Cet axe regroupe les dépenses directement liées à l'«action adoption» par continent et représente 21.10 % de l'ensemble des sommes mandatées en 2014.

Au sein de ces dépenses sont notamment inclus : le montant des loyers des représentations locales et l'ensemble des frais de celles-ci (électricité, eau, assurances), les montants dépensés au titre des missions réalisées par les personnels du siège et les CLE (billets d'avion/train, essence et frais de missions), les frais de traduction et les salaires des personnels des pôles géographiques (rédacteurs et assistants) et CLE.

Il est à noter que les dépenses « EBS » ont été les plus importantes en Asie et Europe.

Chapitre Amérique

Les dépenses pour ce continent représentent 35 % des sommes mandatées au sein de l'axe analytique (294 471.96 €). Deux pays de ce continent ont tout particulièrement fait l'objet d'investissements en 2014 : la Colombie (142 038.51 € dont 3 381.07 € de dépenses « EBS ») et Haïti (85 481.91 €).

Chapitre Europe

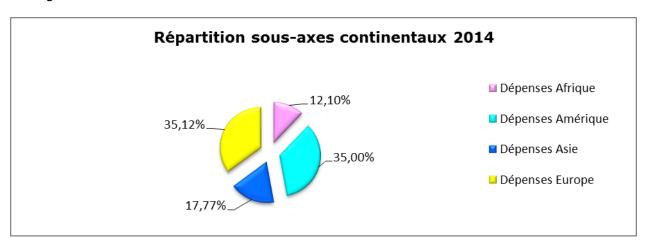
La part des dépenses dédiées à ce continent représente 35.12 % de l'axe (295 514.60 €) et est répartie essentiellement entre trois pays : la Russie (118 699.87 € auxquels s'ajoutent 74 711.42 € de dépenses « EBS »), la Bulgarie (62 604.98 €) et la Lettonie 4 104.78 € (dont les dépenses « EBS » s'élèvent à 22 631.09 €).

Chapitre Asie

La part des sommes investies pour l'action du GIP en Asie représente 17.77 % de l'axe (149 537.27 €) et se répartit de manière plus uniforme au sein des différents pays partenaires. En effet, on note un investissement important au Vietnam (51 010.10 € auxquels s'ajoutent 11 285.89 € de dépenses « EBS »), en Chine (19 211.83 € auxquels s'ajoutent 21 236.89 € de dépenses « EBS »), mais également dans trois autres pays que sont les Philippines (24 624.06 € auxquels s'ajoutent 414.77 € de dépenses « EBS »), et la Thaïlande (12 400.56 € auxquels s'ajoutent 1 425.76 € de dépenses « EBS »).

• Chapitre Afrique

Le pourcentage des dépenses exécutées pour ce continent représentent 12.10% (101 811.32 €) des sommes réparties au sein de l'axe analytique. Le Burkina Faso est le pays d'Afrique où l'investissement financier de l'AFA est le plus important avec 32 261.19 €. Suivent Madagascar avec 29 079.26 € et le Mali avec 16 274.54 €.



B)- AXE RELATIF A L'INFORMATION DES CANDIDATS

Les dépenses imputées à l'axe information des candidats représentent 9.29 % de l'ensemble des sommes mandatées en 2014 (370 517.26 €) et sont désormais réparties en 4 sous chapitres : *Information, Information « EBS », Communication et Formation.*

Dépenses d'information

Les dépenses d'Information sont les plus importantes et représentent 41.66% des dépenses de l'axe (154 372.47 €). Ces dépenses regroupent les sommes utilisées en soutien de l'activité de la psychologue (salaire et charges, déplacements, réunions de préparation au départ des familles) et médical/formation. Enfin, sont également prises en compte les sommes relatives aux salaires et charges des personnels du pôle information/conseil.

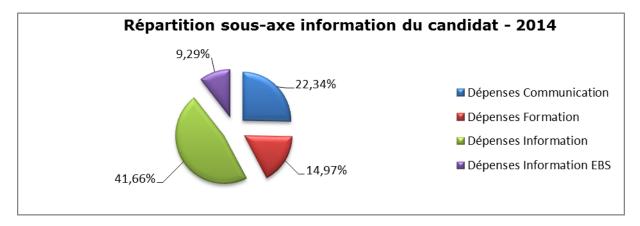
Les dépenses d'Information « EBS » représentent 21.03% de l'axe (77 912.17€) et correspondent en grande partie à la réalisation et mise en ligne de certaines des vidéos pédagogiques que le GIP a dédié à cet important enjeu.

Dépenses de communication

Les dépenses de communication représentent 22.34% des dépenses de l'axe (82 768.21 €) et regroupent principalement les frais relatifs à l'édition de brochures-pays, aux publications de l'Agence, à l'entretien du site internet et les salaires et charges de la chargée de mission communication.

Dépenses de formation

Les dépenses de Formation représentent 14.97% des dépenses de l'axe (55 464.41 €) et regroupent notamment : 50% des salaires et charges du médecin, l'ensemble des coûts directs et indirects dédiés à la formation des correspondants départementaux (regroupements biannuels à Paris et déplacements au sein des départements).



C)- AXE DIRECTIONNEL/TECHNIQUE

Cet axe représente 25.53% de l'ensemble des dépenses de 2014 (1 018 168.71€) et concerne :

- l'ensemble des salaires et charges des personnels de direction, des chefs de services, le secrétariat et les personnels des services administratif et comptable.
- les coûts directs et indirects liés aux dépenses du siège parisien (loyers, assurances, immobilisations corporelles et incorporelles...).

D)- AXE RELATIF AUX CONSOMMATIONS LOGISTIQUES DU GIP

Les dépenses enregistrées au sein de cet axe représentent 10.65 % de l'ensemble des dépenses de l'Agence (424 841.33 €). Deux chapitres composent cet axe, ventilant les sommes selon :

• Dépenses dédiées aux frais de prestataires

Ces sommes sont les plus importantes (68.12 % / 289 402.80 €) et regroupent l'ensemble des dépenses relatives à la maintenance du système informatique et les investissements réalisés pour faire évoluer la base informatique du GIP.

• Dépenses liées aux consommables

Les dépenses relatives aux consommables représentent 3.49 % des dépenses de l'axe (14 832.43 €) et regroupent les commandes de fournitures et l'achat de petits matériels divers.

• Dépenses liées aux affranchissements

Les dépenses liées aux affranchissements représentent 4.57% des dépenses de l'axe (19 416.41 €).

Dépenses dédiées aux frais d'envoi des dossiers familles

La part des dépenses liées aux frais d'envoi des dossiers des familles représente 14.64% des dépenses de l'axe avec 62 192.64 €

Dépenses liées à l'intermédiation financière

Ces sommes représentent 9.18% des dépenses de l'axe (38 997.05 €) Il convient de noter que la valorisation de l'action des départements, dont le montant calculé s'élève à 1 332 865.06 €, n'est pas intégrée au sein du tableau de la comptabilité analytique.

Répartition par axe

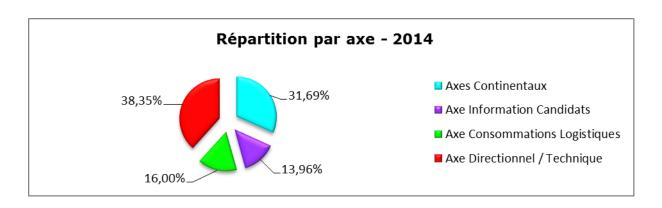


Tableau des dépenses par axe analytique 01/01/14 - 31/12/14

	<i>S dépenses pa</i> Dépenses	Répartition	,		ĺ
Comptabilité analytique 2014	mandatées en 2014	Sous axes 2014	Répartition par Axe 2014	Adoption par pays	Coût adoption par pays
Consommation AFA	2 654 862,45 €		•	. ,	
	-				
Axes Continentaux			31,69%		
Dépenses AFRIQUE	101 811,32 €	12,10%			
Burkina Faso	32 261,19 €			10	111 082,11 €
Burundi	80,80€				
Câte divers	160.57.6				
Côte d'Ivoire Guinée Conakry	169,57 € 7 840,45 €				
Mali	16 274,54 €			36	399 895,60 €
Madagacar	29 079,26 €			13	144 406,74 €
Togo	16 105,51 €			10	111 082,11 €
	,				
Dépenses AMERIQUE	294 471,96 €	35,00%			
dont Dépenses AMERIQUE EBS	5 933,83 €				
Brésil	1 756,44 €				
Chili EBS	2 552,76 €				
Chili	9 965,11 €			4	44 432,84 €
Colombie	142 038,51 €			38	422 112,02 €
Colombie EBS	3 381,07 €				
Salvador Guatemala	106,78 € 3 012,78 €				
Guatemaia Haïti	3 012,78 € 85 481,91 €			1	11 108,21 €
Mexique	13 495,14 €			1	11 108,21 €
Pérou	20 056,57 €			2	22 216,42 €
République Dominicaine	10 422,48 €				-,
USA	2 202,41 €				
Dépenses ASIE	149 537,27 €	17,77%			
dont Dépenses ASIE EBS	34 363,31 €				
Chine EBS	21 236,89 €				
Chine	19 211,83 €			17	188 839,59 €
Inde	4 462,32 €			10	
Philippines	24 624,06 €			12	133 298,53 €
Philippines EBS Sri Lanka	414,77 € 3 465,09 €			1	11 108,21 €
Thaïlande	12 400,56 €			11	122 190,32 €
Thaïlande EBS	1 425,76 €			- 11	122 130,32 0
Vietnam	51 010,10 €			13	144 406,74 €
Vietnam EBS	11 285,89 €				
	-				
Dépenses EUROPE	295 514,60 €	35,12%			
dont Dépenses EUROPE EBS	97 401,33 €				
Albanie	957,11 €				
Albanie EBS	0,25 €				
Azerbaïdjan Bulgarie	466,57 € 62 604,98 €			30	333 246,33 €
Bulgarie EBS	02 004,98 €			30	333 240,33 €
Grande-Bretagne	58,72 €				
Hongrie	446,03 €			3	33 324,63 €
Kazakhstan	41,07€				,,
Lettonie	4 104,78 €			16	177 731,38 €
Lettonie EBS	22 631,09 €				
Lituanie	421,93 €			2	22 216,42 €
Lituanie EBS	49,51 €				
Pologne	121,19€				,
Portugal	3 702,23 €			1	11 108,21 €
Portugal EBS	9,06 €				
Roumanie	5 350,27 €			1	11 100 21 4
République Tchèque	1 138,52 €			1 17	11 108,21 € 188 839,59 €
Russia	112 600 27 €				
Russie Russie EBS	118 699,87 € 74 711.42 €			17	100 033,33 0
Russie Russie EBS	118 699,87 € 74 711,42 €			17	130 033,33 0

Tableau des dépenses par axe analytique 01/01/14 - 31/12/14

	Dépenses	Répartition			
Comptabilité analytique 2014	mandatées	Sous axes	Répartition	Adoption par	Coût adoption
	en 2014	2014	par Axe 2014	pays	par pays
Axe Information Candidats			13,96%		
Dépenses Communication	82 768,21€	22,34%			
Dépenses Formation	55 464,41 €	14,97%			
Dépenses Information	154 372,47 €	41,66%			
Dépenses Information EBS	77 912,17 €	21,03%			
Total Axe	370 517,26 €	100,00%			
Axe Consommations Logistiques			16,00%		
Affranchissement	19 416,41 €	4,57%			
Frais d'envois des familles	62 192,64€	14,64%			
Intermédiation financiére	38 997,05 €	9,18%			
Dépenses Consommables	14 832,43 €	3,49%			
Dépenses Frais Prestataires	289 402,80€	68,12%			
Total Axe	424 841,33 €	100,00%			
Axe Directionnel/Technique	1 018 168,71 €	100,00%	38,35%		
Consommation Répartie	2 654 862,45 €		100,00%		

Conclusion



En cette fin d'année 2014, à l'issue des presque deux mandats que j'ai exercés en qualité de directrice générale de l'Agence Française de l'Adoption, deux constats s'imposent à moi.

D'une part, il se confirme, au vu de l'activité des opérateurs français et étrangers, et des chiffres de l'adoption individuelle sur plusieurs années, une décroissance quasiment continue de l'adoption internationale. En est le témoin, pour l'agence, la chute du niveau des adoptions entre 2007 et 2014, passée de 603 à 239.

D'autre part, l'on a assisté ces dernières années à un changement complet du profil des enfants adoptés à l'international. Les enfants à besoins spécifiques constituent désormais l'énorme majorité des enfants adoptés par les pays d'accueil.

En 2014, plus de 70 % des enfants adoptés par le biais de l'agence étaient des enfants grands, souffrant de problèmes de santé physique ou de troubles psychologiques, adoptés en fratries, affectés par une histoire lourde, et parfois ayant plusieurs de ces particularités.

Tirant la leçon des changements intervenus dans le champ de l'adoption internationale, l'agence a pris en compte les difficultés particulières que rencontrent désormais les familles pour accueillir les enfants ainsi que, et surtout, la nécessité de garantir au mieux l'avenir de ces enfants et la réussite de ces adoptions devenues pour certaines, il faut le dire, quelque peu à risque. Ainsi, l'AFA a-t-elle multiplié les actions de préparation des familles, au siège de l'agence ou par le biais de sa coopération avec les départements. La désignation au sein de l'AFA d'une coordinatrice du suivi post-adoption a répondu au souci d'accorder à la période de l'après-adoption toute l'attention qu'elle mérite en raison des demandes formulées à cet égard par les pays d'origine, les départements, les familles adoptantes.

Dirigeant l'agence depuis plusieurs années, mon expérience m'a conduite à la conviction que l'ouvrage que l'agence a consciencieusement réalisé tout au long de ses 8 années d'existence pourrait profiter à d'autres, si l'on s'y intéresse : à la fois à ces nombreux enfants français privés de famille qui sont dans une situation très voisine de celle de centaines d'enfants adoptés aujourd'hui à l'international, mais également à un grand nombre de familles condamnées à faire le deuil de leur projet à défaut, désormais, d'avoir une chance raisonnable de voir prospérer une demande d'adoption orientée vers un pays étranger.

Formons le vœu que cet objectif soit plus largement partagé dans l'avenir et que, pour sa réalisation, naissent et prospèrent des initiatives novatrices et généreuses des acteurs et responsables de l'adoption.

Béatrice BIONDI Directrice générale de l'AFA

ANNEXES

ELEMENTS STATISTIQUES 2014

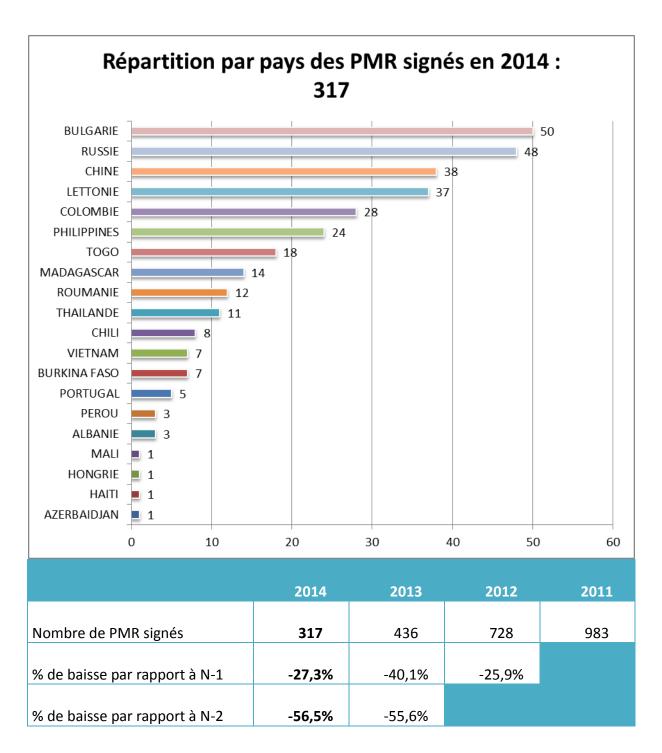
I.		St	tatistiques de gestion des dossiers d'adoption flux et stock	60
	A.		Nouvelles candidatures reçues en 2014 Erreur ! Signet no	on défini.
		1.	. Nouveaux projets de mise en relation (PMR) signés en 2014	60
		2.	. Nouvelles demandes en liste d'attente en 2014	61
		3.	. Total des nouvelles demandes sur 2014 (PMR + listes d'attente)	61
	В.		État de l'ensemble des dossiers traités par les pôles géographiques en 2014	62
		1.	. Dossiers pris en charge par les pôles géographiques au 31/12/2014	62
		2.	. État des demandes en attente au 31/12/2014	63
	C.		Répartition de l'ensemble des candidatures par étape de procédure en 2014	63
	D.		Répartition des dossiers transmis aux pays d'origine	64
	Ε.		Répartition des dossiers en traitement dans les pays d'origine	65
	F.		Propositions d'enfants reçues en 2014	66
		1.	. Nombre de propositions d'apparentement pour 2014, classées par pays : 251	66
		2.	. Nombre de propositions d'apparentement refusées en 2014	67
	G.		Temps de procédure dans le pays d'origine	68
	Н.		Temps de réalisation d'un projet d'adoption par l'AFA, par tranche d'âge	69
	I.		Adoptions réalisées depuis l'ouverture de l'Agence (Mai 2006) Erreur ! Signet no	on défini.
		1.	. Tableau comparatif des adoptions depuis 2006 par pays	70
		2.	. Évolution des adoptions entre 2006 et 2014	71
II.		Pc	ortrait statistique des enfants adoptés par le biais de l'Agence	72
	A.		Origine des enfants	72
		1.	. Pays d'origine des enfants adoptés en 2014	72
		2.	. Détails des pays faisant moins de 10 adoptions en 2014	73
		3.	. Détails des pays faisant plus de 10 adoptions en 2014	74
	В.		Statut des enfants adoptés en 2014	75
	C.		Sexe des enfants adoptés en 2014	76
	D.		Age des enfants adoptés en 2014	76
		1.	. Age moyen des enfants adoptés en 2014	76
		2.	. Répartition par pays des âges moyens et médians	77
	Ε.		Santé des enfants adoptés	78
		1.	. Problèmes de santé signalés / troubles psychiques signalés en 2014	78

2	Problèmes santé + troubles psychiques signalés par pays sur les adoptions réalisées en 2014	79
F.	Enfants à Besoins Spécifiques	80
1	. Données au sujet des enfants pour les adoptions 2014	80
2	. Répartition des fratries et du nombre d'enfants adoptés par pays d'origine	81
3	. Critères EBS (Enfants à Besoins Spécifiques) pour les adoptions 2014	82
III.	Portrait statistique des candidats de l'Agence	83
A.	Statut marital	83
В.	Enfants naturels au foyer des candidats ayant adoptés en 2014	83
C.	Âge des candidats ayant adopté au jour de la signature du PMR	84
D. (Pay	Âge des candidats ayant adopté au jour de la délivrance du VISA (Pays non Schengen) ou de l'APP	84
E.	Ancienneté de mariage	85
1	Années de mariage au début de la procédure (délivrance de l'agrément)	85
2	Ancienneté de mariage à la fin de la procédure (délivrance de visa)	85
F.	Catégories socioprofessionnelles des adoptants (Source INSEE)	86

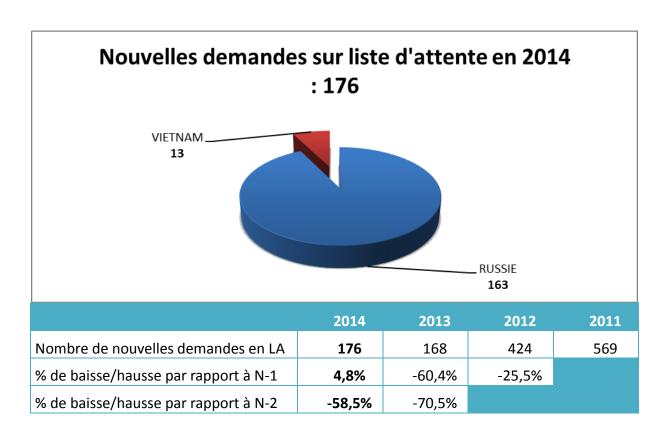
I. STATISTIQUES DE GESTION DES DOSSIERS D'ADOPTION FLUX ET STOCK

A)- NOUVELLES CANDIDATURES RECUES EN 2014

1. Nouveaux projets de mise en relation (PMR) signés en 2014



2. Nouvelles demandes en liste d'attente en 2014

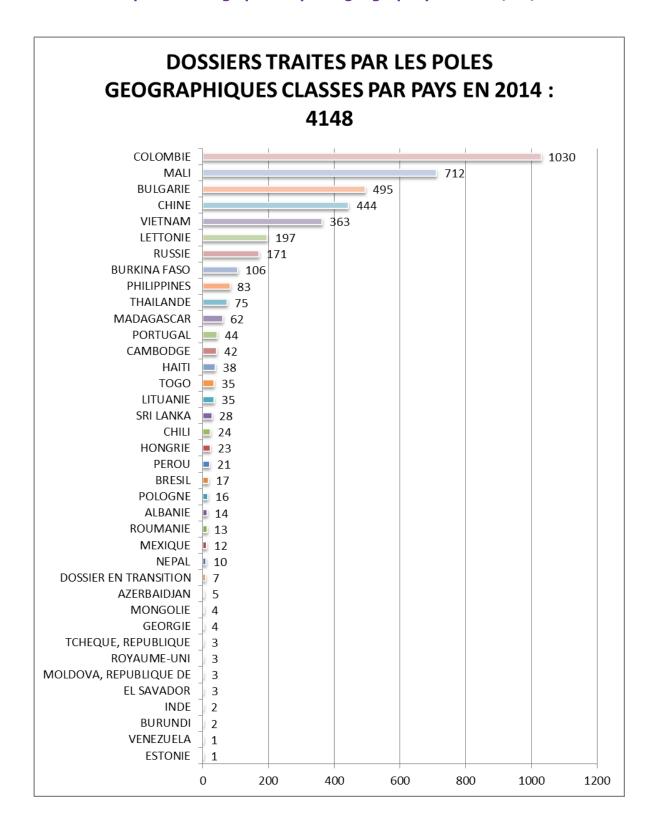


3. Total des nouvelles demandes sur 2014 (PMR + listes d'attente)

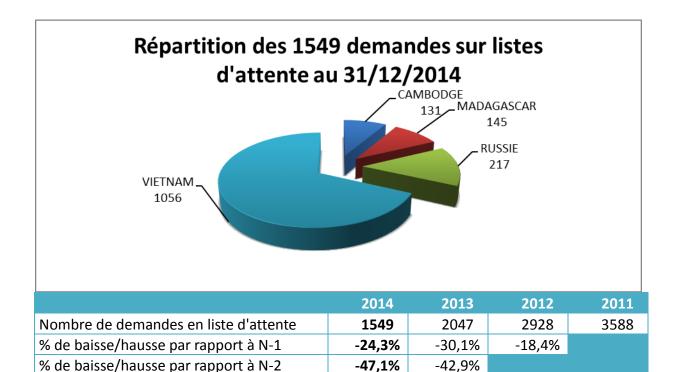
	2014	2013	2012	2011
Nombre de nouvelles demandes en LA + PMR	493	604	1152	1552
% de baisse/hausse par rapport à N-1	-18,4%	-47,6%	-25,8%	
% de baisse/hausse par rapport à N-2	-57,2%	-61,1%		

B)- ÉTAT DE L'ENSEMBLE DES DOSSIERS TRAITÉS PAR LES PÔLES GÉOGRAPHIQUES EN 2014

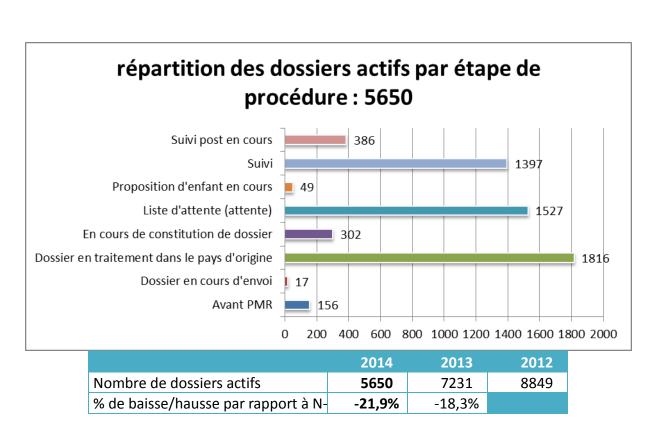
1. Dossiers pris en charge par les pôles géographiques au 31/12/2014



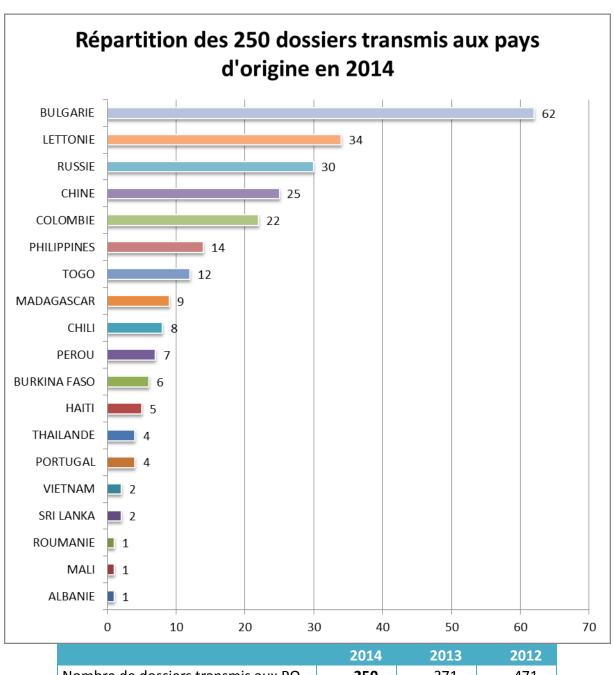
2. État des demandes en attentes au 31/12/2014



C)- RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES CANDIDATURES PAR ÉTAPE DE PROCÉDURE EN 2014



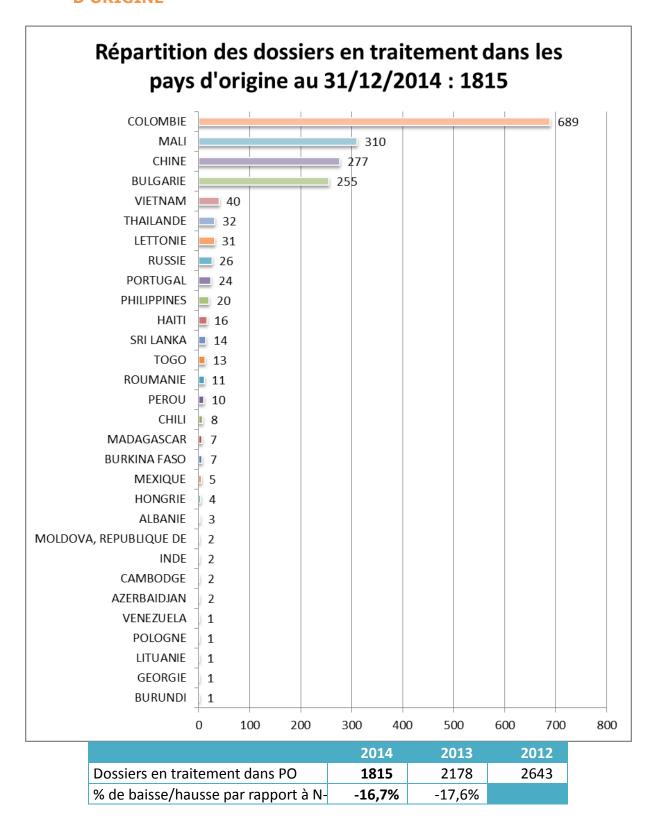
D)- RÉPARTITION DES DOSSIERS TRANSMIS AUX PAYS D'ORIGINE



 Nombre de dossiers transmis aux PO
 250
 371
 471

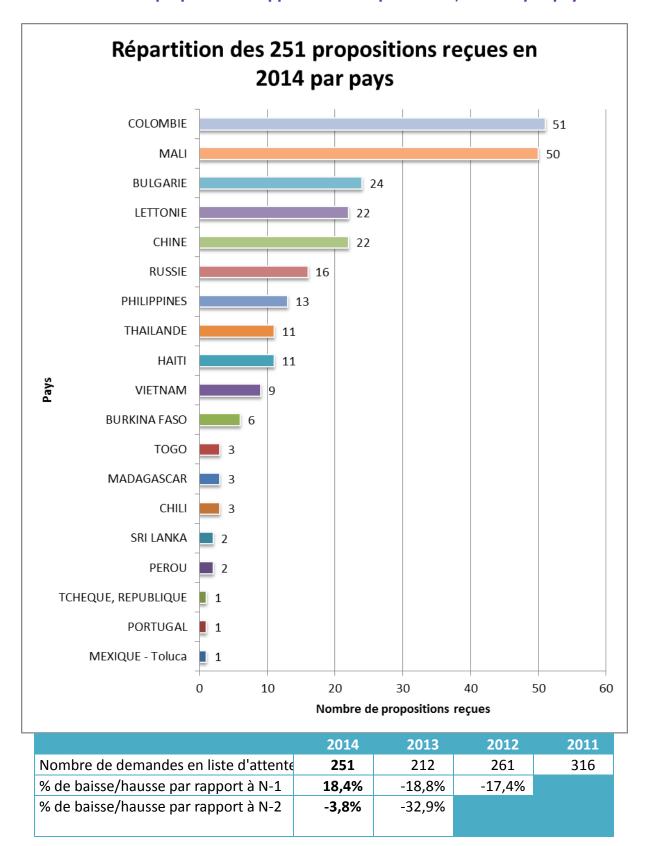
 % de baisse/hausse par rapport à N-1
 -32,6%
 -21,2%

E)- RÉPARTITION DES DOSSIERS EN TRAITEMENT DANS LES PAYS D'ORIGINE

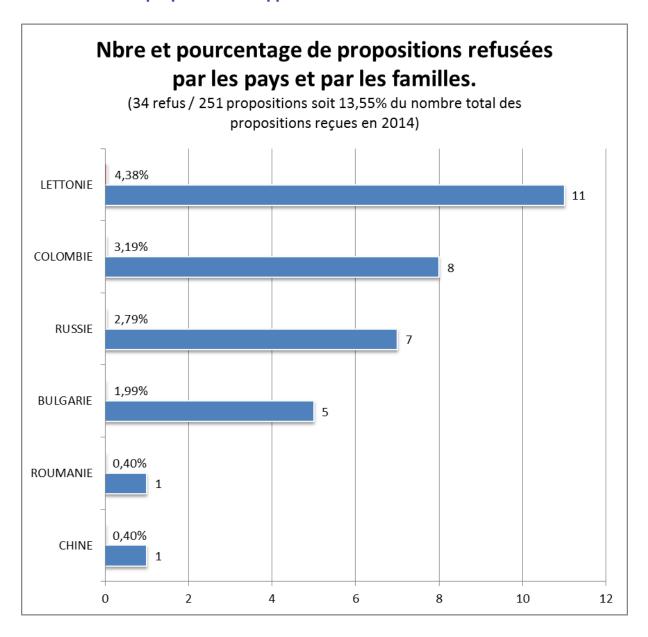


F)- PROPOSITIONS D'ENFANTS RECUES EN 2014

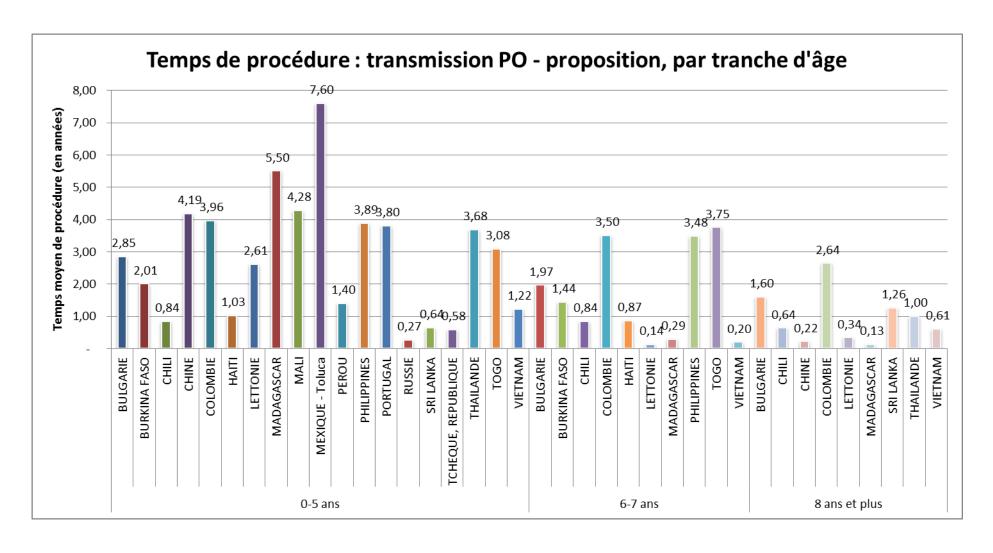
1. Nombre de proposition d'apparentement pour 2014, classés par pays : 251



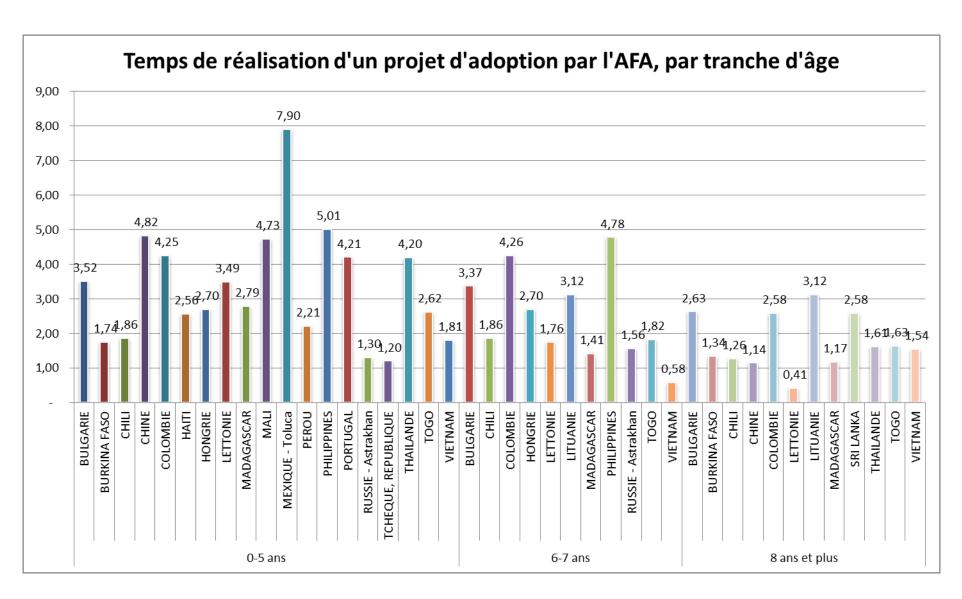
2. Nombre de propositions d'apparentement refusées en 2014



G)- TEMPS DE PROCÉDURE DANS LE PAYS D'ORIGINE



H)- TEMPS DE RÉALISATION D'UN PROJET D'ADOPTION PAR L'AFA, PAR TRANCHE D'ÂGE

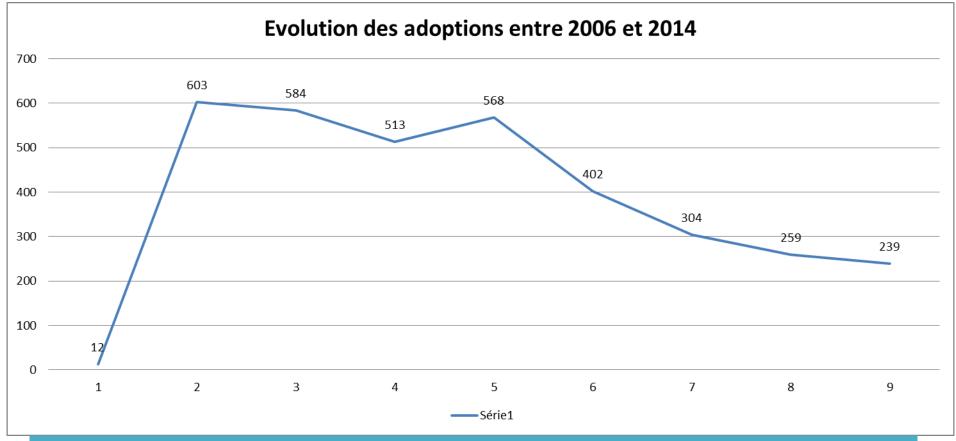


I)- ADOPTIONS RÉALISÉES DEPUIS L'OUVERTURE DE L'AGENCE (MAI 2006)

1. Tableau comparatif des adoptions depuis 2006 par pays

PAYS	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	Total p
										pays
ALBANIE	0	1	1	0	0	0	1	0	0	3
AZERBAIDJAN	0	1	0	1	0	1	0	0	0	3
BRESIL	0	0	0	0	0	2	6	17	0	25
BULGARIE	30	37	18	26	7	9	21	9	0	157
BURKINA - FASO	10	4	6	9	14	11	18	42	0	114
BURUNDI	0	1	0	0	0	0	1	0	0	2
CAMBODGE	0	0	0	5	1	11	17	5	0	39
CHILI	4	0	8	3	3	2	0	3	0	23
CHINE	17	36	1	4	1	0	6	0	0	65
COLOMBIE	38	67	112	187	256	170	225	247	6	1308
ESTONIE	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
GEORGIE	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
HAITI	1	12	6	0	0	0	0	0	0	19
HONGRIE	3	0	1	4	5	4	2	9	0	28
INDE	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
LETTONIE	16	25	37	22	47	44	34	30	4	259
LITUANIE	2	0	9	3	2	7	14	26	0	63
MADAGASCAR	13	20	14	10	15	10	0	0	0	82
MALI	36	2	33	61	71	117	72	133	0	525
MEXIQUE	1	0	0	0	4	4	9	6	0	24
MOLDAVIE	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
MONGOLIE	0	0	0	1	0	0	2	3	0	6
NEPAL	0	0	0	1	9	0	0	0	0	10
PEROU	2	3	1	3	0	1	3	1	0	14
PHILIPPINES	12	13	14	6	12	3	12	9	0	81
POLOGNE	0	0	0	1	1	3	9	4	0	18
Portugal	1	7	5	2	2	1	4	2	1	25
REPUBLIQUE TCHEQU	1	0	3	0	0	1	0	0	0	5
ROYAUME - UNI	0	3	0	0	0	2	0	0	0	5
RUSSIE	17	12	15	10	18	8	0	0	0	80
SALVADOR	0	1	0	0	0	0	0	4	0	5
SLOVAQUIE	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
SRI - LANKA	1	0	1	2	5	7	5	5	0	26
THAILANDE	11	10	5	4	5	7	8	9	1	60
TOGO	10	1	6	3	0	0	0	0	0	20
VIETNAM	13	3	7	34	89	88	113	37	0	384
TOTAL par année	239	259	304	402	568	513	584	603	12	3484

2. Évolution des adoptions entre 2006 et 2014

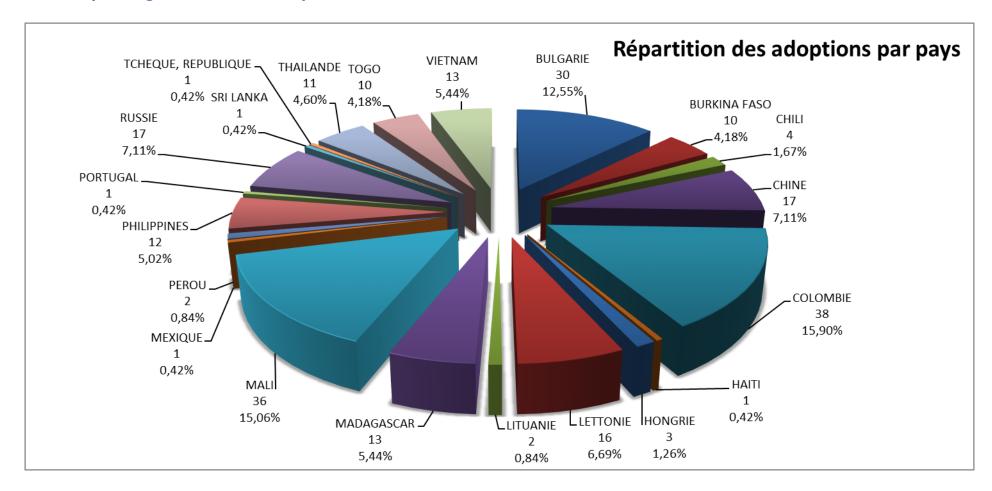


Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'adoptions	12	603	584	513	568	402	304	259	239
Évolution			-3,15%	-12,16%	10,72%	-29,23%	-24,38%	-14,80%	-7,72%

II. PORTRAIT STATISTIQUE DES ENFANTS ADOPTÉS PAR LE BIAIS DE L'AGENCE

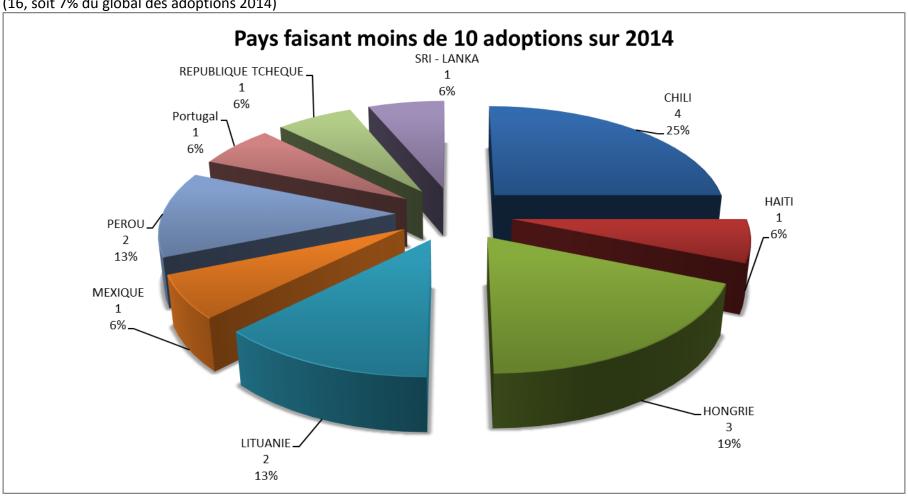
A)- ORIGINE DES ENFANTS

1. Pays d'origine des enfants adoptés en 2014



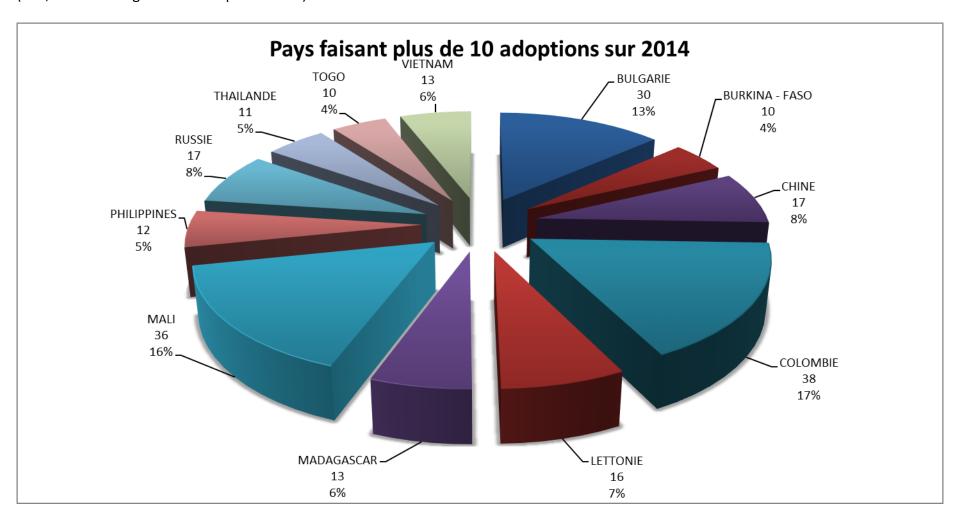
2. Détails des pays faisant moins de 10 adoptions en 2014

(16, soit 7% du global des adoptions 2014)

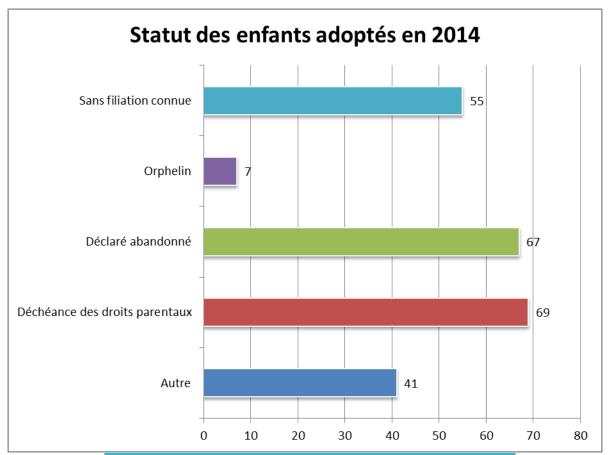


3. Détails des pays faisant plus de 10 adoptions en 2014

(223, soit 93% du global des adoptions 2014)

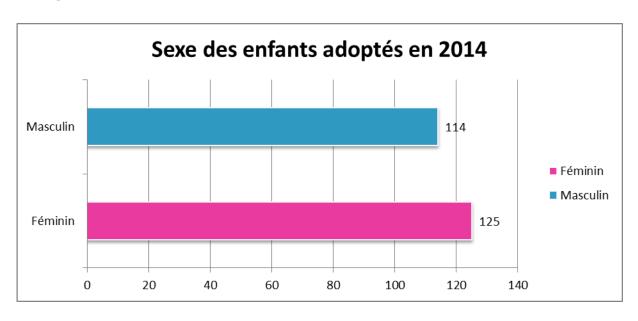


B)- STATUT DES ENFANTS ADOPTÉS EN 2014



STATUT DE L'ENFANT	Nombre de Statut enfant
Sans filiation connue	55
Orphelin	7
Déclaré abandonné	67
Déchéance des droits parentaux	69
Autre	41
Total général	239

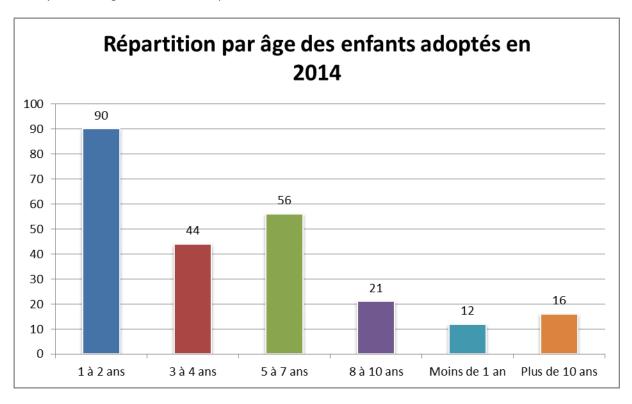
C)- SEXE DES ENFANTS ADOPTÉS EN 2014



D)- ÂGE DES ENFANTS ADOPTÉS EN 2014

1. Age moyen des enfants adoptés en 2014

La moyenne des âges des enfants adoptés en 2014 via l'AFA est de 4 ans et 7 mois.



2. Répartition par pays des âges moyens et médians

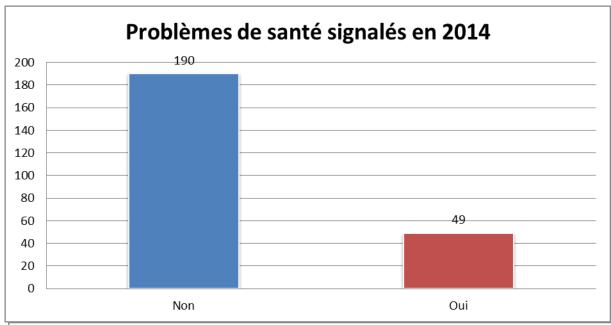
PAYS	NOMBRE D'ADOPTIONS EN 2014	AGE MOYEN	AGE MEDIAN
BULGARIE	30	5,32	3
BURKINA FASO	10	5,14	4
CHILI	4	7,76	5
CHINE	17	3,14	4
COLOMBIE	38	4,46	3
HAITI	1	5,58	-
HONGRIE	3	6,35	7
LETTONIE	16	5,92	4
LITUANIE	2	7,97	8
MADAGASCAR	13	6,61	4
MALI	36	1,60	4
MEXIQUE	1	5,58	-
PEROU	2	3,36	3
PHILIPPINES	12	3,99	3
PORTUGAL	1	5,77	-
RUSSIE	17	5,57	3
SRI LANKA	1	15,52	-
TCHEQUE, REPUBLIQUE	1	1,05	-
THAILANDE	11	4,32	3
TOGO	10	6,93	5
VIETNAM	13	6,38	4
Total général	239	4,66	4

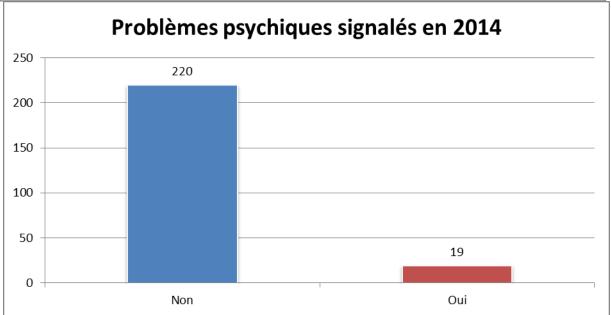
E)- SANTÉ DES ENFANTS ADOPTÉS

1. Problèmes de santé signalés / troubles psychiques signalés en 2014

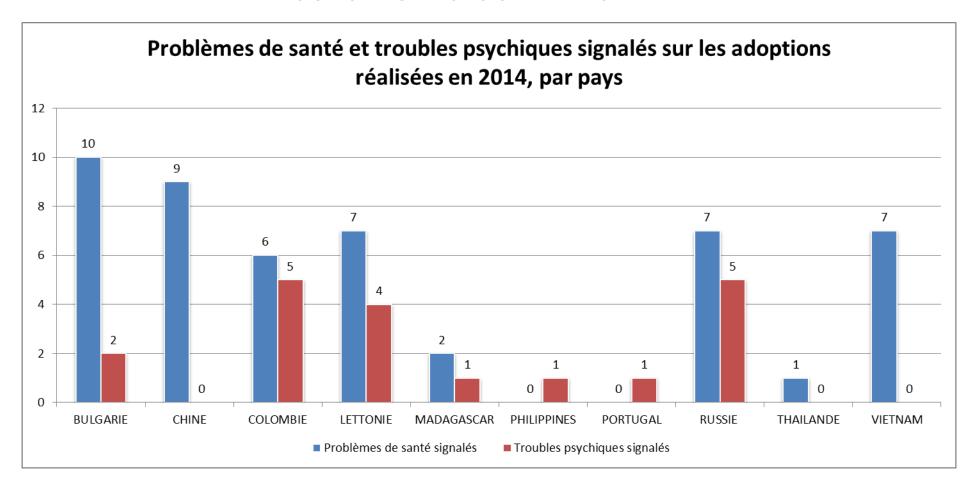
Répartition des 68 problèmes et troubles signalés sur les 239 adoptions :

- Santé physique : 49 enfants, soit 21% des adoptions ;
- Trouble psychique: 19 enfants, soit 8% des adoptions;
- Santé physique et trouble psychique : 11 enfants, soit 4.6% des adoptions.





2. Problèmes de santé et troubles psychiques signalés par pays sur les adoptions réalisées en 2014



F)- ENFANTS A BESOINS SPÉCIFIQUES

1. Données au sujet des enfants pour les adoptions 2014

Données pour les enfants	% du total de l'année 2014	% du total de l'année 2013	% du total de l'année 2012	% du total de l'année 2011
Présentant un problème de santé ou psychique signalé	28,5%	30,8%	17,0%	16,0%
Ayant + de 5 ans	38,9%	47,2%	37,5%	31,0%
Ayant + de 6 ans	48,4%	38,6%	32,0%	26,0%
Adoptés en fratrie de 2	11,7%	24,2%	24,2%	15,0%
Adoptés en fratrie de 3	8,8%	2,3%	6,0%	3,0%

• Présentant un problème de santé ou psychique signalé: 68 enfants (49 problèmes de santé et 19 problèmes psychique), soit 28,5%;

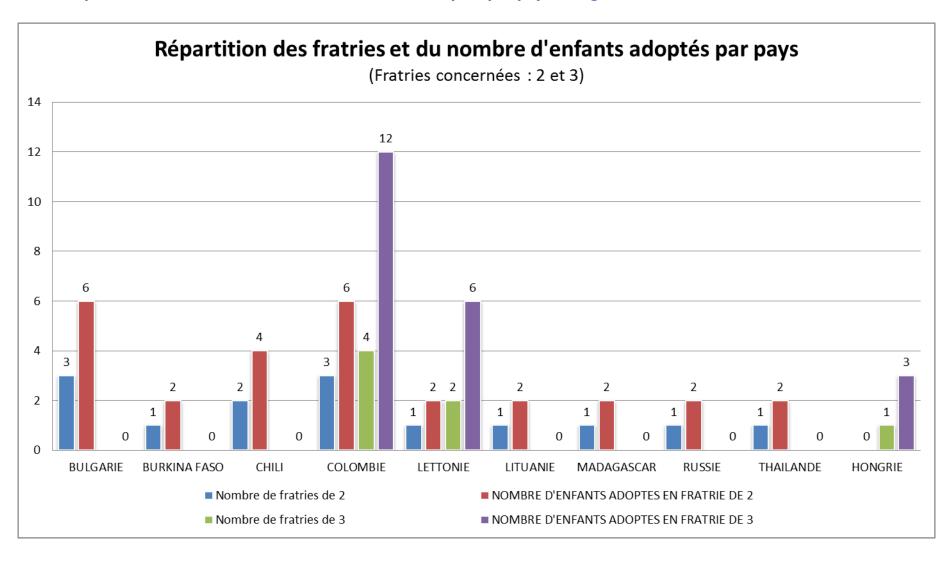
• Ayant + de 5 ans: 93 enfants, soit 38,9%;

• Ayant + de 6 ans : 45 enfants, soit 48,4%;

• Adoptés en fratrie de 2 : 28 enfants, soit 11,7%;

• Adoptés en fratrie de 3 : 21 enfants, soit 8,8%.

2. Répartition des fratries et du nombre d'enfants adoptés par pays d'origine



3. Critères EBS (Enfants à Besoins Spécifiques) pour les adoptions 2014

- EBS 1 (Santé et/ou 5 ans et plus et/ou fratrie de 2 ou plus) = 189 enfants, soit 79,1%;
- EBS 2 (Santé et/ou 6 ans et plus et/ou fratrie de 2 ou plus) = 141 enfants, soit 59%;
- EBS 3 (Santé et/ou 5 ans et plus et/ou fratrie de 3 ou plus) = 182 enfants, soit 76,2%;
- EBS 4 (Santé et/ou 6 ans et plus et/ou fratrie de 3 ou plus) = 134 enfants, soit 56,1%.

Critères EBS	2014	2013	2012	2011	2010
EBS 1	79,1%	73,4%	58,0%	53,0%	66,0%
EBS 2	59,0%	69,9%	55,0%	51,0%	61,0%
EBS 3	76,2%	69,1%	50,0%	44,0%	58,5%
EBS 4	56,1%	64,8%	47,0%	40,0%	37,5%

III. PORTRAIT STATISTIQUE DES CANDIDATS DE L'AGENCE

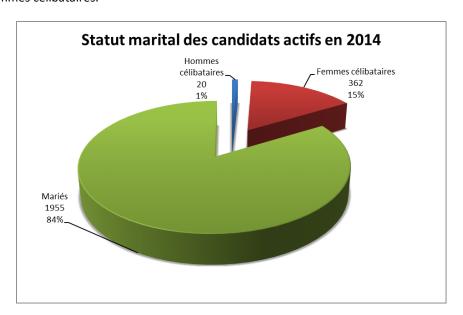
Candidats ayant un dossier en cours de procédure, hors liste demande en attente et hors postsuivi adoption.

Au 31 décembre 2014, il y avait 2 337 dossiers actifs (hors liste d'attente et hors suivi-post adoption) de familles candidates à l'adoption internationales via l'agence.

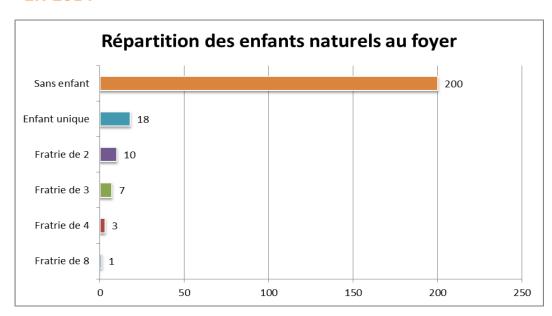
A)- STATUT MARITAL

Sur les 2 337 dossiers actifs (hors liste d'attente et suivi post-adoption), on comptabilise :

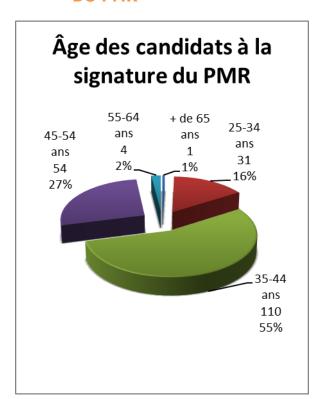
- 1 955 couples mariés ;
- 362 femmes célibataires ;
- 20 hommes célibataires.

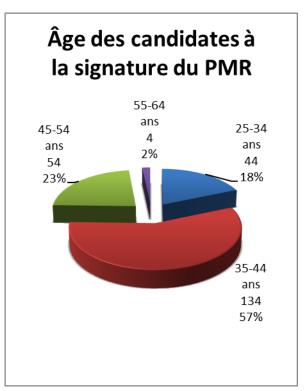


B)- ENFANTS NATURELS AU FOYER DES CANDIDATS AYANT ADOPTÉS EN 2014

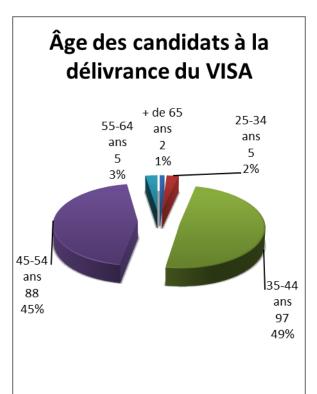


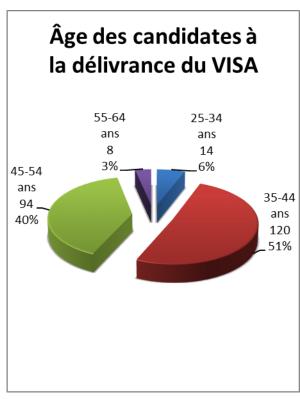
C)- ÂGE DES CANDIDATS AYANT ADOPTÉ AU JOUR DE LA SIGNATURE DU PMR





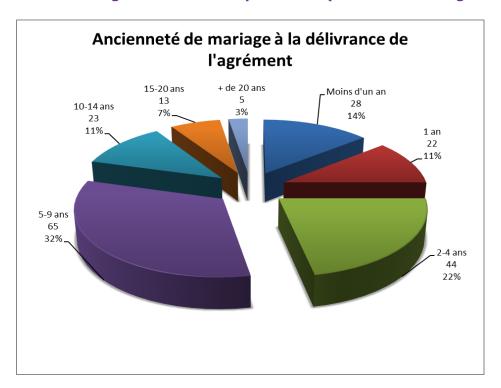
D)- ÂGE DES CANDIDATS AYANT ADOPTÉ AU JOUR DE LA DÉLIVRANCE DU VISA (PAYS NON SCHENGEN) OU DE L'APP (PAYS SCHENGEN)



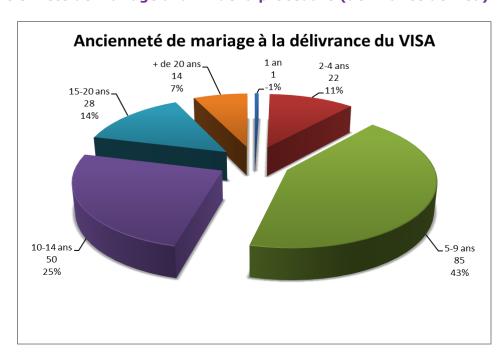


E)- ANCIENNETÉ DE MARIAGE

1. Années de mariage au début de la procédure (délivrance de l'agrément)



2. Ancienneté de mariage à la fin de la procédure (délivrance de visa)



F)- CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES ADOPTANTS (SOURCE INSEE)

